



L'hivernant boréal qui fait jaser

Photo : Nathalie Annoye
Jaseur boréal
(*Bombycilla garrulus*)
(Louvain-la-Neuve)



Chroniques ornithos décembre 2008 - février 2009

Les Ardéidés :
hérons, aigrettes, butor

Le marais de Rosières

Edito

Avec ce numéro cinq commence la deuxième année d'existence du Bruant Wallon. Au fil des saisons, nous vous avons parlé de l'avifaune de notre région, de nos découvertes, de nos étonnements et de nos souhaits. Ce que nous continuerons à faire au cours des prochains numéros.

Le but de cette revue créée par le GTR Ornitho de la Régionale Natagora Brabant wallon est rassembleur : faire passer les informations et les enthousiasmes entre ornithologues brabançons, qu'ils soient débutants ou chevronnés. Comme le disait Philippe dans l'édito du numéro 4, il semble que ce but soit bien compris.

Au début de cette deuxième année, je voudrais cependant vous (re-)demander votre avis. D'abord sur le Bruant Wallon. Qu'en pensez-vous? Qu'aimeriez-vous y voir en plus ou en moins?

Mais aussi sur les autres activités ornithos que nous pourrions proposer dans notre région.

Jusqu'à présent, nous avons participé à différentes actions initiées par Aves telles que le Busard Day ou les recensements hivernaux d'oiseaux d'eau (RHOE). En outre, nous guidons régulièrement des balades pour le grand public.

Et vous, quelles sont vos attentes?

Vous qui nous lisez, de quoi avez-vous envie?

Rejoignez-nous avec vos idées, nous les réaliserons avec vous, ou sans vous si vous n'avez pas le temps de vous impliquer.

Et maintenant, de quoi vous parlera ce numéro?

Les chroniques porteront sur la période hivernale, de décembre 2008 à février 2009, ce qui donnera le ton aux différents articles. Les fiches des « Oiseaux de chez nous » vous présenteront les Ardéidés présents en Brabant wallon. Au menu de l'« Ornitho de saison », un bilan pour le Brabant wallon de l'opération « Devine qui vient manger chez nous aujourd'hui? ». Le Site de Grand Intérêt Biologique sera cette fois le marais de Rosières tandis que « Focus assoc » vous présentera les Amis du Parc de la Dyle. En plus du « Le saviez-vous? », du jeu et de l'agenda, vous trouverez encore des conseils pour la construction d'un nichoir à chevêche.

Bonne lecture!

Claire Huyghebaert
Coordinatrice du GTR Ornitho brabançon
et Secrétaire de la Régionale Natagora Brabant wallon
0484/027723
clairehuy[at]hotmail.com

Sommaire

Le saviez-vous.....	page 3
Chroniques ornithologiques du Brabant wallon Décembre 2008 – Février 2009.....	page 4
Les oiseaux de chez nous : Héron, aigrettes et autre butor.....	page 22
Ornitho de saison : Premier bilan de l'opération "Devine, qui vient manger chez nous aujourd'hui?".....	page 28
Les sites de grand intérêt biologique du Brabant wallon: Le Marais de Rosières.....	page 32
Protection : Une déesse en danger	page 36
Focus assoc' : Les Amis du Parc de la Dyle	page 38
Jouons ensemble	page 39
Agenda.....	page 39

L'équipe de rédaction :

Bernard Danhaive, Nicolas Dutoit, Philippe Hermand, Claire
Huyghebaert, Claire Furnémont, José Granville, Thierry Maniquet,
François Paulus, Vincent Rasson et Julien Taymans
Mise en page : Hervé Paques et Claire Huyghebaert

Le saviez-vous ?

T. Maniquet

Vous avez raté un numéro du Bruant Wallon ?

Rien n'est perdu !

Il est toujours disponible gratuitement sur le site web de la Régionale Natagora BW (<http://www.natagora.org/index.php?option=content&task=view&id=461#ornitho>).



L'automne est à présent bien installé et bon nombre d'oiseaux insectivores nous ont quittés, telles les hirondelles (à part peut-être quelques intrépides retardataires). Si aujourd'hui, on sait que nos hirondelles vont passer l'hiver en Afrique, il n'en a pas toujours été ainsi. On a en effet longtemps cru qu'elles passaient l'hiver dans la vase de nos étangs. Cette curieuse croyance résulte du fait qu'en fin d'été, les hirondelles forment des dortoirs dans les roselières. Ceux qui les voyaient ainsi le soir et qui ne les y retrouvaient plus le matin après leur départ vers le sud, ont ainsi cru qu'elles s'étaient envasées pour hiberner. Certains écrivains ont contribué à renforcer la légende.

Ainsi, l'évêque Olaüs Magnus écrit-il en 1555 dans son ouvrage « Histoire des peuples du Nord » : « Les hirondelles sont souvent tirées par les pêcheurs hors de l'eau, comme une grosse boule et s'entretiennent ensemble bec à bec, aile à aile, pied à pied, s'étant liées les unes aux autres, vers le commencement de l'automne pour se cacher dedans les cannes et les roseaux ».

Au XVIIIème siècle, sous l'influence de Carl von Linné lui-même, père de la systématique, la superstition continuait à être supportée par la plupart des scientifiques, à l'exception notable de Buffon, ennemi juré de Linné, qui était convaincu que les hirondelles partaient en migration.

Dans les pays nordiques où la croyance était tenace, il fallut attendre ... 1849 pour qu'enfin la légende s'écroule, et ce suite à l'initiative de l'Institut royal de Suède qui promit une prime à qui capturerait des hirondelles dans l'eau ou sous l'eau.

Personne bien sûr ne réussit et la légende.... coula.

Sources :

J. SERIOT et D. ALVES, Les Hirondelles, coll. Les Sentiers du Naturaliste, Delachaux & Niestlé, 2002, 146
B. BERTRAND, Le bestiaire sauvage, Histoires et légendes des animaux de nos campagnes, Plume de Carotte, 2006, 104

Chroniques ornithologiques du Brabant wallon Décembre 2008 – Février 2009

Rédacteurs : B. Danhaive, N. Dutoit, P. Hermand, C. Huyghebaert, T. Maniquet, F. Paulus, V. Rasson, J. Taymans ; avec le concours, pour les données de baguage, de V. Bulteau, O. Poncin et P. Vandevondele.

Annonçant déjà la couleur de cet hiver 2008-2009, le mois de décembre fut assez froid avec 12 jours de gel à Uccle. Le froid s'intensifia encore en janvier avec au total 18 jours de gel et 5 jours caractérisés par une température maximale négative, toujours à Uccle. Les températures furent souvent plus basses encore en Wallonie et notamment dans le centre de la région. Février fut normalement froid mais avec des températures toujours basses durant les deux premières semaines.

Plusieurs phénomènes ornithologiques constatés durant la période sont probablement liés à cet hiver particulièrement froid. A commencer par la faiblesse des effectifs de certaines espèces, relevée notamment lors du Recensement Hivernal des Oiseaux d'Eau. Ce fut le cas par exemple pour le Grèbe huppé, le Héron cendré et la Gallinule poule d'eau. Ainsi que très clairement pour le Martin-pêcheur d'Europe, qui ne fut renseigné qu'à une seule reprise en janvier et février. D'autres espèces comme la Foulque macroule ou le Canard colvert, par contre, ne semblèrent pas affectées, de même que la Sarcelle d'hiver (sauf en janvier) et le Chevalier culblanc.

Avec un doublement du nombre de mentions par rapport à l'hiver précédent, la Grande Aigrette fut à nouveau bien présente. Pour continuer avec les Ardéidés, signalons les observations d'une Aigrette garzette en décembre, à Gastuche, et de deux Butors étoilés en janvier, à La Hulpe et Laurensart.

Peut-être aussi en relation avec les conditions climatiques particulières de cet hiver, la venue d'oiseaux nordiques rares chez nous. Le début du mois de janvier fut ainsi marqué par le court séjour d'une vingtaine d'Oies de la toundra et d'un nombre équivalent d'Oies rieuses, notamment à Pécrot. Pointons la présence d'un Garrot à œil d'or sur un plan d'eau du bois de Lauzelle à la fin du mois de janvier. Au cours de celui-ci eut lieu également une « mini-invasion » de Jaseurs boréaux, avec surtout un groupe de 20 individus à Cortil-Noirmont.

Notons aussi la fréquentation importante de nos jardins par certains oiseaux forestiers, comme le Pic épeiche, le Geai des chênes, la Sittelle torchepot, la Mésange noire et la Mésange huppée, mise en évidence lors de l'opération « Devine qui vient manger chez nous aujourd'hui ? ».

L'abondance inhabituelle du Grosbec casse-noyaux, due à un afflux de migrants dès l'automne, fut aussi un événement notable de la période. Autre fait remarquable, plusieurs Fauvettes à tête noire et Pouillots véloces passèrent l'hiver dans nos contrées, malgré le froid.

Côté rapaces, mentionnons l'observation de plusieurs Milans royaux, et le baguage de 13 Buses variables à la décharge de Mont-Saint-Guibert, preuve de la fréquentation de ce site par au moins 13 individus différents, ce qui était assez inattendu.

La fin du mois de février fut marquée par les premiers mouvements migratoires pré-nuptiaux d'espèces comme la Cigogne blanche, la Grue cendrée, le Pluvier doré, le Vanneau huppé, le Courlis cendré, l'Alouette des champs,...

Pour enrichir les prochaines chroniques, n'hésitez pas à communiquer vos observations en les encodant sur le site <http://www.observations.be>.

Merci d'avance pour votre collaboration !

Observations détaillées

Sont repris dans les présentes chroniques les résultats pour le Brabant wallon du recensement des oiseaux de jardin effectué à l'occasion de l'opération « Devine qui vient manger chez nous aujourd'hui? » des 7 et 8 février 2009. Pas moins de 958 jardins de la province ont été concernés par ce recensement, ce qui représente 13,2 % du nombre total de jardins prospectés en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre.

Sont également mentionnées certaines données obtenues lors du Recensement Hivernal des Oiseaux d'Eau effectué durant les week-ends des 13 et 14 décembre 2008, 17 et 18 janvier 2009, et 14 et 15 février 2009.

Abréviations :

ex.: *exemplaire* ;

CET : *Centre d'Enfouissement Technique de Mont-Saint-Guibert*

IRScNB : *Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique*

RHOE : *Recensement Hivernal des Oiseaux d'Eau*

Grèbe castagneux (*Tachybaptus rufficollis*) : une douzaine de mentions reçues pour la période. Jamais plus de 3 ex. par site et par date d'observation. Est signalé à Grez-Doiceau, Zétrud, La Hulpe (domaine Solvay), Corroy-le Grand, Genval, Rosières, Pérot, Ittre et Chaumont-Gistoux. Le RHOE donne 8 individus pour 4 sites en décembre et plus que 1 ex. à Gastuche (marais de Laurensart) en janvier et 2 à Ohain (étangs du Smohain-Aquinot) en février.



Photo : Hervé Paques

Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) : à part une observation de 15 ex. en décembre et 12 ex. en février sur le lac de Genval (lors du RHOE chaque fois), jamais plus de 2-3 individus comme à Zétrud, Corroy-le-Grand, La Hulpe (Grand Etang et domaine Solvay), Wavre (Walibi), Bierges, Louvain-la-Neuve, Pérot, Rosières. Lors du RHOE de janvier, au plus fort de l'hiver, seulement 4 ex. sont comptés (pour 20 en 2008), répartis sur 2 sites. Un couple construit son nid sur le lac de Louvain-la-Neuve le 24/02.

Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) : hors RHOE, on ne note aucun groupe de plus de 30 ex. durant la période couverte par cette chronique: 22 ex. le 21/12 à Zétrud, 25 ex. à Pérot le 04/01, 30 ex. le 11/01 à Ittre, 11 ex. le 20/01 à Louvain-la-Neuve et 15 ex. le 26/01 à La Hulpe (Grand Etang). Observé ailleurs isolé ou en petits groupes de 2 à 10 ex. à Gastuche, Wavre (Walibi), Corroy, Hamme-Mille, Saint-Rémy-Geest, Rosières, Rixensart, Genappe (décanteurs), Cérroux-Mousty, Court-Saint-Etienne, Maransart, Nil-Saint-Vincent ... Le RHOE confirme la tendance des petits nombres et une présence assez généralisée sur l'ensemble de la province. En janvier, on comptabilise seulement un total de 50 ex. pour 9 sites. Les nombres les plus importants et finalement les plus significatifs proviennent des comptages effectués au dortoir du Grand Etang à La Hulpe : 76 ex. le 13/12, 58 ex. le 17/01 et 49 ex. le 14/02.

Butor étoilé (*Butaurus stellaris*) : un ex. est noté du 02/01 au 12/01 à la réserve de Nysdam à la Hulpe. Un individu est également observé dans le marais de Laurensart à Gastuche lors du RHOE de janvier.

Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) : 2 observations d'un individu les 06 et 27/12 à Gastuche sur l'étang Paradis. Aucune mention lors du RHOE.

Grande Aigrette (*Casmerodius albus*) : de plus en plus observée chaque hiver en Europe de l'ouest, le Brabant wallon ne faisant pas exception à la règle. Un peu plus de 60 mentions pour 30 mentions l'an dernier à la même époque, la plupart d'individus isolés ou de paires, sur l'ensemble du Brabant wallon et durant toute la période couverte : Tilly, Gastuche, Grez-Doiceau, Bossut-Gottechain, Pérot, Biez, Maransart, La Hulpe, Gentinnes, Bousval, Hevillers, Nethen, Chaumont-Gistoux, Zétrud, Couture-Saint-Germain, Braine-le-Château, Rosières, Genappe, Walhain, Chastre et Ways. L'étang Paradis à Gastuche est le site où les plus grands nombres sont notés, avec un maximum de 10 individus le 22/12. Pointons aussi les 4 ex. observés à Court-Saint-Etienne le 28/02. Six individus seulement sont notés lors du RHOE : 1 en décembre, 3 en janvier (pour 3 sites) et 2 en février (pour 2 sites).

Héron cendré (*Ardea cinerea*) : le premier retour à la colonie de GlaxoSmithKline à Rixensart est constaté le 28/01 (même date qu'en 2008 mais avec 1 seul oiseau au lieu de 5). On compte 2 nids occupés le 05/02 et 6 le 20/02, soit moins que l'année précédente à la même époque (il y avait déjà 10 nids occupés le 06/02/2008). Ailleurs, le héron est observé un peu partout dans la province, pendant toute la période de couverture de la chronique, seul ou en petits groupes de 2-3 individus, excepté à Grez-Doiceau le 06/12 (6 ex.), à Ittre le 11/01 (8 ex.) et sur le lac de Genval le 21/01 (7 ex.). Présence assez généralisée également lors des RHOE, mais avec des effectifs totaux (28 ex. pour 17 sites en janvier) environ 2 fois plus faibles qu'en 2007-2008.

Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) : jusqu'à 5 ex. sont observés de fin janvier à fin février au CET de Mont-Saint-Guibert et à Louvain-la-Neuve tout proche. On note 21 ex. en vol à Nivelles le 23/02 et 11 ex. en halte le 25/02 à Wauthier-Braine. Ailleurs, des observations sont faites à Bierges (1 ex. le 28/01), Haut-Ittre (2 ex. le 24/02), Court-Saint-Etienne (4 ex. le 24/02) et Néthen (2 ex. le 28/02).



Photo : Bruno Marchal, ASBL Plumalia (Mont-Saint-Guibert)

Cygne tuberculé (*Cygnus olor*) : est présent durant toute la période sur divers sites du Brabant wallon, généralement en petit nombre (1 à 7 ex.): La Hulpe, Loupoigne, Grez-Doiceau, Ittre, Genappe, Zétrud-Vijvers, Court-Saint-Etienne, Genval, Rosières, Pécrot, Louvain-la-Neuve, Bierges, Wavre et Gastuche. Pointons les exceptions suivantes : 12 ex. le 31/12 à Zétrud-Vijvers, 10 ex. le 14/02 à Pécrot (Grand-Pré). Même tendance lors des RHOE. En janvier, on compte un total de 21 ex. pour 8 sites. A noter la présence de familles à différents endroits.

Cygne noir (*Cygnus atratus*) : une mention de cette espèce exotique à Court-Saint-Etienne le 17/01 et un autre ex. le 14/02 à Pécrot. Le RHOE relève 6 individus en début de période au parc de la Dodaine à Nivelles, mais plus aucun en janvier.

Oie de la toundra (*Anser fabalis rossicus*) : 2 mentions de cette espèce peu fréquente en Brabant wallon : 21 ex. le 01/01 à Pécrot (Grand-Pré) et 17 ex. le 02/01 à Piétrebais.



Photo : Hervé Paques (Pietrebais)

Oie rieuse (*Anser albifrons*) : cette espèce est peu fréquente aussi en Brabant wallon. Quatre observations sont renseignées durant la période couverte par la chronique : 1 ex. début janvier à Limal, 5 ex. à Bossut-Gottechain le 31/12, 15 ex. le 01/01 et 18 ex. le 04/01 à Pécrot.



Photo : Hervé Paques

Oie cendrée (*Anser anser*) : 4 mentions : 1 ex. le 21/12 à Zétrud, 2 ex. en vol le 11/01 à Tourinnes-la-Grosse, 1 ex. le 11/02 aux décanteurs de Genappe et 1 ex. en vol à Néthen le 22/02. Le RHOE relève 7 sites où l'espèce est présente, généralement en petit nombre (certaines de ces oies sont indiscutablement férales). En janvier, on compte un total de 59 ex. pour 6 sites, dont 48 aux étangs de Bierges.

Oie à tête barrée (*Anser indicus*) : une dizaine d'individus sont notés à Limal en décembre et début janvier. Un autre ex. de cette espèce exotique est observé à Pécrôt le 17/01. Le RHOE relève 3 à 4 individus aux étangs de Bierges en janvier et février.

Bernache du Canada (*Branta canadensis*) : cette espèce est très mobile et s'observe quasiment partout en Brabant wallon. Des groupes de plus de 200 ex. sont notés à Bossut-Gottechain le 04/12, Bierges le 13/12, Pécrôt le 19/12, Néthen le 21/12 et Limal les 03/01 (avec le record pour la période : 358 ex.) et 04/01 (« seulement » 350 ex.). Espèce également très présente lors des RHOE avec en janvier un total de 266 ex. pour 6 sites dont 144 ex. à Pinchart (Ottignies) et 113 à Lasne (à titre indicatif, on comptait un total de 398 Bernaches du Canada en janvier 2008). En février, les oiseaux semblent plus dispersés : présence sur plus de sites et plus petits groupes.

Bernache nonnette (*Branta leucopsis*) : est observée sur plusieurs sites : Bossut-Gottechain (15 ex. le 04/12), étang de Pécrôt (14 ex. le 19/12), Zétrud-Lumay (1 ex. le 31/12), Limal (1 ex. les 03 et 04/01), Court-Saint-Etienne (2 + 1 ex. le 15/02), bois de Lauzelle à Ottignies-Louvain-la-Neuve (1 ex. le 18/02). Une partie, sinon la totalité, de ces oiseaux n'est probablement pas d'origine sauvage. En janvier, le RHOE relève 3 individus à Pinchart (Ottignies).

Bernache de Magellan (*Chloephaga picta*) : 1 mâle est signalé lors des RHOE de décembre, janvier et février au parc de la Dodaine à Nivelles.



Photo : Pierre-Yves Bodart (Woluwe)

Ouette d'Égypte (*Apolochen aegyptiacus*) : cet autre Anatidé exotique est également observé sur bon nombre de plans d'eau de la province mais jamais en grand nombre. Il s'agit le plus souvent d'individus isolés ou de couples. On ne compte que deux mentions de groupes dépassant les 10 individus : le 06/12 à Grez-Doiceau (28 ex.) et le 20/12 à Rixensart (12 ex.).

Même tendance pour le RHOE avec un pic de présence en janvier : total de 65 ex. pour 12 sites, avec un maximum de 32 ex. noté à Gastuche.

Tadorne casarca (*Tadorna ferruginea*) : 2 ex. à Ittre le 11/01.

Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) : la majorité des observations de cette espèce se limitent quasi exclusivement à Gastuche (étang Paradis), Laurensart (marais), Genappe (décanteurs) et la Hulpe (Nysdam), à partir de janvier et durant tout le mois de février. Les relevés maximum donnent 5 ex. à La Hulpe, 10 ex. à Laurensart, 20 ex. à Gastuche et 5 ex. (2 couples et 1 mâle isolé) aux décanteurs de Genappe. Sur ce dernier site, des combats territoriaux entre mâles sont signalés le 22/02. Ailleurs : 3 ex. le 04/01 à Dion-Valmont et 1 ex. le 11/01 à Virginal. Quelques oiseaux sont notés lors du RHOE, à Genappe (3 ex. en février sur les décanteurs), La Hulpe (6 ex. en février se partageant entre l'étang Decellier et l'étang du Gris Moulin) et Gastuche (8 ex. en janvier sur l'étang Paradis). En janvier, on compte un total de 10 ex. pour 2 sites (étangs du Gris Moulin et Paradis).

Canard mandarin (*Aix galericulata*) : 2 ex. à Ittre le 10/12 et 1 ex le 04/02 à Dion-Valmont. Lors du RHOE, on note un total de 6 individus en décembre (pour 3 sites), 7 en janvier (uniquement à Rosières) et 9 en février (pour 2 sites dont 8 à Bousval).

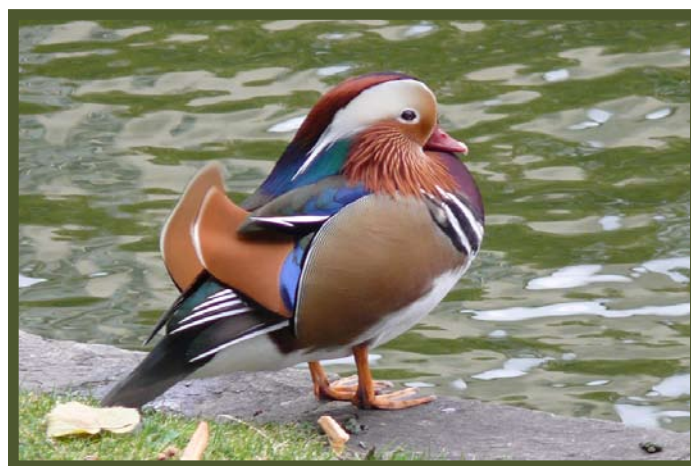


Photo : Hervé Paques (Bruxelles)

Canard carolin (*Aix sponsa*) : 2 ex. à Laurensart (marais) le 31/01.



Photo : Hervé Paques

Canard siffleur (*Anas penelope*) : 4 mentions aux décanteurs de Genappe : 1 ex. le 06/12, le 11/02, le 14/02 (RHOE) et le 24/02.

Canard chipeau (*Anas strepera*) : est observé de début décembre à fin février avec des effectifs compris entre 1 et 8 ex. à Pécrot (étang), Corroy-le-Grand, Genval (lac), Genappe (décanteurs), Zétrud, Chaumont-Gistoux (étangs Ouest Champ'Taine), Laurensart (marais), La Hulpe (Nysdam) et Rosières (Grand Cortil). Le RHOE relève 28 individus à Genappe (décanteurs) et 6 à Genval (étang du Lido) en décembre, 3 à Gastuche en janvier, et 9 à Genappe (décanteurs) et 4 à Genval (étang du Lido) en février.

Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) : les décanteurs de Genappe restent le principal site d'hivernage de l'espèce. Elle y est présente durant toute la période, avec 80 ex. le 06/12, minimum 100 ex. le 18/01, et 137, 120 et 104 ex. les 11/02, 20/02 et 25/02 respectivement. L'étang Paradis à Gastuche est le deuxième site quant au nombre d'hivernants avec notamment 78 ex. le 14/02. Vient ensuite le Grand Etang à la Hulpe avec 30 ex. le 08/12, puis, avec 20 ex., le marais de Rosières le 27/02 et Grez-Doiceau le 06/12. Ailleurs, on trouve la Sarcelle d'hiver à Chaumont-Gistoux, Laurensart, Genval, Grez-Doiceau, Ittre, Néthen, Ottignies et Pécrot, les nombres variant de 2 à 8 individus. Le RHOE confirme l'importance pour l'hivernage de l'espèce des décanteurs de Genappe (171 individus en décembre, 34 en janvier et 133 en février) et de l'étang Paradis à Gastuche (78 individus en janvier). L'étang Maternelle à Sart-Dame-Avelines est à pointer aussi, avec 18 individus lors du RHOE de décembre et 12 en janvier. Toujours en janvier, on compte un total de 172 ex. pour 8 sites, sans doute sous-estimé, peu de sarcelles étant présentes sur les décanteurs de Genappe à ce moment.

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) : le colvert étant le canard le plus ubiquiste, il peut se retrouver partout, sur la moindre surface d'eau libre. Durant la période de la chronique, les nombres les plus importants sont notés à La Hulpe (170 ex. le 14/12), Rosières (70 ex. le 17/12), Genval (70 ex. le 21/01 avec 39 mâles pour 31 femelles), Chaumont-Gistoux (79 ex. dont 44 mâles et 35 femelles le 01/02), aux décanteurs de Genappe (78 ex. le 21/02), à Tourinnes-Saint-Lambert (60 ex. le 07/02) et sur le lac de Louvain-la-Neuve (50 ex. le 21/12).

Même constatation lors du RHOE : le Canard colvert se retrouve partout, en nombres variables, les plus grands étant 233 ex. en décembre à Dion-Valmont, 355 ex. en janvier à Gastuche et 145 ex. en février à l'étang de la papeterie à Nivelles. En janvier, le nombre total de colverts est de 1403 ex. pour 31 sites.

Canard souchet (*Anas clypeata*) : le plus grand groupe de la période est observé le 08/12 sur le Grand Etang de La Hulpe (27 ex.). Ensuite viennent les 19 ex. (14 mâles et 5 femelles) du lac de Genval le 13/12 (RHOE). Sur les décanteurs de Genappe, le souchet n'est noté que lors du RHOE de février (3 individus). Observé également à Laurensart le 14/02 (11 ex.) et Grez-Doiceau (10 ex. le 06/12).

Fuligule milouin (*Aythya ferina*) : le principal site pour ce canard plongeur, en hiver, reste Genappe et ses décanteurs. On y note au maximum 42 ex. le 25/02 (22 mâles pour 20 femelles). Ensuite vient le site de Laurensart avec 23 ex. le 14/02. Sur les étangs bordant l'E411 à Wavre, on signale 22 et 17 ex. les 14/02 et 13/12. A La Hulpe, on note 20 ex. le 26/01. On dénombre 16 ex. le 13/12 sur le lac de Genval lors du RHOE et 10 ex. le 20/02 à Maransart (étang d'Aywiers). L'espèce est mentionnée aussi (individus isolés ou petits groupes) à Corroy-le-Grand, Grez-Doiceau, Ittre, Louvain-la-Neuve, Pécrot et Zétrud-Vijvers. A noter aussi, lors du RHOE, 11 ex. aux étangs de Bierges en janvier et 23 ex. à l'étang du Gris Moulin à La Hulpe en février. Le nombre total d'individus compté lors du RHOE de janvier est de 20 ex. pour 5 sites.

Fuligule morillon (*Aythya fuligula*) : comme l'espèce précédente, le morillon est surtout présent aux décanteurs de Genappe. On y dénombre jusqu'à 45 ex. (32 mâles pour 17 femelles) le 25/02. Le site de Laurensart est également important avec 34 ex. le 14/02. On note 25 ex. à la Hulpe le 26/01 et 16 ex. à Wavre (étangs bordant l'E411) le 14/02. Ailleurs, le morillon est observé (maximum 10 ex.) à Corroy-le-Grand, Genval (Iac), Bierges, Grez-Doiceau, Ittre, Pécrot et Zétrud-Vijvers. Lors du RHOE, très peu d'observations en décembre, assez peu en janvier avec cependant 18 individus aux étangs de Bierges, et par contre de nombreuses mentions de petits groupes en février avec un maximum de 17 individus à l'étang du Gris Moulin à La Hulpe. En janvier, un total de 21 ex. pour 4 sites est comptabilisé.

Garrot à œil d'or (*Bucephala clangula*) : un mâle de premier hiver est observé sur l'étang du Blanc Ry, dans le bois de Lauzelle, à Louvain-la-Neuve, le 27/01.



Photo : Bruno Marchal, ASBL Plumalia (Louvain-la-Neuve)

Milan royal (*Milvus milvus*) : quelques observations sont réparties sur toute la période : le 28/12, 2 ex. à Louvain-la-Neuve en vol plané, se suivant à 200 mètres de distance et 1 ex. à Walhain ; 1 ex. est observé le 07/01 et le 21/01 à Mont-Saint-Guibert (CET et sablière) et le 31/01 à Court-Saint-Etienne. Une seule observation en février (le 01) à Gentinnes.

Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) : une bonne vingtaine d'observations sont renseignées, se rapportant toutes à des oiseaux isolés. Six en décembre (le 02 à Néthen, le 06 à Chaumont-Gistoux, le 20 à Corbais, les 21 et 28 aux décanteurs de Genappe, le 27 à Huppaye). Six en janvier (le 10 aux décanteurs de Genappe, le 11 à Louvain-la-Neuve – Bois de Lauzelle-, le 17 à Tourinnes-Saint-Lambert et à Malèves-Sainte-Marie-Wastines, le 18 à Lillois-Witterzée et le 25 à Opprebaix). En février, il y a deux fois plus d'observations (11) que les deux mois précédents : les 01, 15 et 27 aux décanteurs de Genappe, le 01 à Bousval et Marbais, le 10 à Chastre, le 12 à Bousval, le 15 à Chastre-Villeroux-Blanmont, le 18 à Couture-Saint-Germain et le 28 à Tourinnes-Saint-Lambert et Néthen.

Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*) : 30 observations sont mentionnées, chaque fois d'un individu isolé.



Photo : Michel d'Oultremont

Buse variable (*Buteo buteo*) : preuve du succès du site www.observations.be, pas moins de 107 mentions sont enregistrées. A noter 5 ex. le 28/12 à Bossut-Gottechain, 4 ex. le 04/01 à Dion-le-Val et le 11/02 à Mont-Saint-Guibert (CET), 5 ex. le 24/02 à Mont-Saint-Guibert (CET et sablière) encore. Durant ces trois mois, pas moins de 13 individus (11 juvéniles et 2 adultes) sont bagués sur le CET de Mont-Saint-Guibert dont un le 27/12 qui sera retrouvé mort un mois plus tard à Hevillers, à 3 km de son lieu de baguage © IRScNB.

Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) : les 50 mentions de cette espèce concernent des individus isolés, et très rarement deux ex. (le 20/12 à Corbais, le 01/02 aux décanteurs de Genappe et le 10/02 à Chastre).

Faucon émerillon (*Falco columbarius*) : 4 mentions d'un oiseau dans la région de Perwez, réparties sur toute la période : le 14/12 à Ramillies-Offus, le 17/01 à Thorembais-les-Béguines (oiseau se reposant), le 30/01 à Perwez (oiseau en chasse) et le 26/02 à Ramillies-Offus encore.



Photo : Pierre Melon (Houtain-le-Val)

Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) : une seule observation est rapportée : 1 ex. à la sablière de Mont-Saint-Guibert le 30/01.



Photo : Pierre Melon (Glabais)

Perdrix grise (*Perdix perdix*) : 9 mentions en janvier-février, dont 14 ex. s'envolant le 11/01 à Marilles, 11 le 07/02 à Tourinnes-Saint-Lambert et 6 le 15/02 à Baisy-Thy.

Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*) : seulement 3 mentions, dont 6 exemplaires le 18/02 aux décanteurs de Genappe.

Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) : plusieurs mentions proviennent de la Hulpe, où plusieurs ex. sont régulièrement contactés durant le mois de janvier, avec un maximum de 3 ex. dans le domaine Solvay les 11 et 26/01. Les autres contacts se situent à l'étang de Pécrot (1 ex. les 04/12 et 11/02), à Grez-Doiceau (2 ex. le 06/12), aux décanteurs de Genappe (1 ex. le 14/12 lors du RHOE) et dans le marais de Rosières (1 ex. le 26/02).



Photo : Michel d'Oultremont

Gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*) : cette espèce est signalée sur de nombreux sites. Les nombres les plus importants sont relevés au lac de Genval (17 ex. le 22/12, 10 ex. le 24/02), au lac de Louvain-la-Neuve (15 ex. le 19/12), à Bornival (10 ex. le 01/02), à Court-Saint-Etienne (10 ex. le 01/02), à Ittre (10 ex. le 11/01 et le 28/02), au golf de Louvain-la-Neuve (max. de 7 ex. le 03/01) et dans les marais de Rosières (6 ex. le 17/12). Quelques oiseaux sont également observés à Bossut-Gottechain, à Corroy-le-Grand, à Rixensart, dans le Bois de Lauzelle, à Limal, à Limelette, à Cortil-Noirmont, à Chaumont-Gistoux et sur les décanteurs de Genappe. L'espèce est également signalée sur de nombreux sites lors du RHOE avec un total de 67 oiseaux pour 17 sites en janvier (presque 3 fois moins qu'en janvier 2008). Pointons plus particulièrement 22 et 25 ex. au lac de Louvain-la-Neuve en décembre et février, et 26 ex. au Pinchart (Ottignies) en décembre.

Foulque macroule (*Fulica atra*) : le plus gros rassemblement concerne l'étang de Zétrud, avec 150 ex. le 21/12. Le lac de Genval représente également un lieu important d'hivernage, avec 80 ex. le 22/12 puis 110 ex. le 21/01, tout comme le domaine Solvay à la Hulpe avec 110 ex. le 14/12. Notons encore 38 ex. le 21/02 puis 51 ex. le 25/02 sur les décanteurs de Genappe, 42 ex. le 11/01 à Ittre, 25 ex. le 01/02 à Bornival et jusqu'à 22 ex. le 17/01 à Corroy-le-Grand. Les autres observations renseignées ont été effectuées sur le lac de Louvain-la-Neuve, dans la prairie du Coucou à Genval, dans le bois de Lauzelle, à Chaumont-Gistoux et sur l'étang de Pécrot. Un total de 403 oiseaux pour 22 sites est compté lors du RHOE de janvier (exactement le même nombre qu'en janvier 2008). A noter les nombres aux étangs Smohain-Aquinot à Ohain (90 ex. en décembre, 60 en janvier et 50 en février) ainsi que les 123 ex. au lac de Genval en janvier.

Grue cendrée (*Grus grus*) : deux observations sont renseignées pour la période : un dernier groupe de migrateurs postnuptiaux en vol au-dessus de Grez-Doiceau le 27/12 (groupe non dénombré), ainsi qu'un vol de 5 migrateurs pré-nuptiaux à Nivelles le 23/02.



Photo : Dimitri Crickillon

Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*) : cette année, 1 ex. hivernant est noté le 07/12 à St-Remy-Geest. Ensuite, il faut attendre fin février pour voir débiter le passage printanier avec le 28/02 : 6 ex. en halte à Grand-Rosière-Hottomont et 1 ex. en migration active à Tourinnes-Saint-Lambert.

Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) : des hivernants sont notés sur 8 sites en faibles nombres. Les maxima sont de 160 ex. à Néthen, 130 ex. à l'étang de Pécrot et 120 ex. à Mont-Saint-André jusque fin décembre. Ensuite, les grosses gelées de janvier réduisent le nombre de vanneaux avec seulement 3 données jusqu'à la fin du mois. Février annonce le début de la migration pré-nuptiale avec des maxima de 400 ex. aux décanteurs de Genappe le 25/02, 110 ex. à Grand-Rosières-Hottomont et 100 ex. à Chaumont-Gistoux le 28/02.

Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) : présence de 1 à 10 ex. aux décanteurs de Genappe entre le 18/01 et le 28/02. Ailleurs, notons 1 ex. le 13/12 à Bossut-Gottechain, 4 ex. le 03/01 et 5 ex. le 05/01 à Limal, 3 ex. le 03/01 à Bierges, 2 ex. le 11/01 à Marilles et 4 ex. le 31/01 au marais de Laurensart à Gastuche. Le RHOE confirme la présence de l'espèce aux décanteurs de Genappe en janvier et février (7 ex. chaque fois) et signale 9 ex. à l'étang de Walibi (Wavre) en janvier.



Photo : Dimitri Crickillon (Genappe)

Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) : la période hivernale est comme à l'accoutumée la plus riche de l'année en observations, suite à l'afflux d'oiseaux nordiques. Les données, étalées tout au long de la période, concernent des individus isolés observés sur 8 sites : Néthen, Saint-Remy-Geest, le golf de Louvain-la-Neuve, Biez, La Roche, Chaumont-Gistoux, les décanteurs de Genappe et Nil-Saint-Vincent. Lors du RHOE, 1 ex. est noté à Pinchart (Ottignies) en décembre et en février.

Courlis cendré (*Numenius arquata*) : 2 données de migrateurs actifs sont renseignées le même jour dans la même localité mais par 2 observateurs différents : 3 ex. puis 1 ex. le 21/02 à Tourinnes-Saint-Lambert.

Chevalier gambette (*Tringa totanus*) : 1 migrateur actif vers le nord-ouest assez hâtif est observé le 28/02 aux décanteurs de Genappe.

Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*) : malgré le froid intense de cet hiver (jusque -17°C à Genappe), pas moins de 8 oiseaux, généralement isolés, ont hiverné sur 5 sites : les décanteurs de Genappe (de 1 à 4 ex.), Hamme-Mille, étang du Grand Cortil à Rosières, Gastuche (3 ex.), Chaumont-Gistoux et Glabais. Deux mentions de culblanc lors du RHOE : 1 ex. dans le marais de Rosières en janvier et 1 autre aux décanteurs de Genappe en février.

Mouette rieuse (*Larus ridibundus*) : les maxima pour la période sont de 2500 ex. le 31/12 et 4000 ex. le 06/02 au CET de Mont-Saint-Guibert, et de 3000 et 600 oiseaux respectivement les 04/12 et 24/02 au lac de Genval (pré-dortoir).

Goéland cendré (*Larus canus*) : les maxima sont de 300 ex. le 31/12 à Mont-Saint-Guibert (CET), 65 ex. le 24/01 à Jandrain-Jandrenouille, 50 ex. le 11/01 au golf de Louvain-la-Neuve et 35 ex. au pré-dortoir du lac de Genval le 07/12. L'espèce est notée sur 4 sites lors du RHOE (lac de Genval, lac de Louvain-la-Neuve, Grand Etang à La Hulpe et étang Walibi), avec un maximum de 24 ex. en janvier sur le lac de Genval.

Goéland brun (*Larus fuscus*) : seulement 3 données pour toute la période hivernale : 5 ex. le 05/12 et 4 adultes le 24/02 au pré-dortoir du lac de Genval et 3 ex. le 31/12 à Mont-Saint-Guibert (CET).



Photo : Bruno Marchal, ASBL Plumalia (Mont-Saint-Guibert)

Goéland argenté (*Larus argentatus*) : une fois de plus, les maxima proviennent de Mont-Saint-Guibert (CET) et du pré-dortoir du lac de Genval, avec respectivement 2200 ex le 31/12 et 4000 ex. le 06/02 à Mont-Saint-Guibert, et 802 ex. le 03/12 et 700 ex. le 04/12 à Genval. Ailleurs, des Goélands argentés sont notés sur 15 sites avec des chiffres ne dépassant pas les 200 individus.

Goéland leucophée (*Larus michahellis*) : seulement 3 données pour la période : minimum 10 ex. le 04/12 et 4 ex. le 05/12 au pré-dortoir du lac de Genval, et enfin, 1 oiseau de 1er hiver le 12/12 au lac de Louvain-la-Neuve.

Goéland pontique (*Larus cachinnans*) : 1 adulte et 1 oiseau de premier hiver, puis 3 ex., respectivement les 04 et 06/12 au pré-dortoir du lac de Genval, et des isolés le 31/12 à Mont-Saint-Guibert (CET), le 14/02 sur l'étang de Pécrot et le 22/02 à La Hulpe.

Goéland marin (*Larus marinus*) : cet hiver encore, cette espèce est observée chez nous: 1 ex. (âge non renseigné) le 31/12 au CET de Mont-Saint-Guibert.



Photo : Hervé Paques

Pigeon colombin (*Columba oenas*) : après une absence totale durant les 2 premiers mois de la période traitée, 3 mentions nous sont rapportées à partir de la 2ème quinzaine de février : 1 chanteur le 14/02 à Corroy-Le-Grand, 1 ex. ce même jour aux décanteurs de Genappe et 10 ex. le 21/02 à Tourinnes-Saint-Lambert.

Pigeon ramier (*Columba palumbus*) : quelques beaux rassemblements sont renseignés : 800 ex. le 08/02 et 500 ex. le 21/02 à Tourinnes-St-Lambert, 500 ex. le 17/01 à Corbais, 400 ex. le 03/12 à Néthen et 400 ex. toujours le 21/02 à Chaumont-Gistoux. Avec 72,7 % de jardins occupés, l'espèce est cinquième au classement des oiseaux les plus fréquents dans les jardins du Brabant wallon lors de l'opération « Devine qui vient manger chez nous aujourd'hui ? ». Le premier chanteur est signalé le 15/02 aux décanteurs de Genappe. Le 04/12, un ramier bagué est contrôlé à La Hulpe. Cet individu avait été bagué au même endroit comme adulte, le 18/05...1999! © IRScNB.

Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*) : comme pour le ramier, quelques rassemblements intéressants sont observés : 50 ex. près d'une ferme à Corbais le 20/12, 16 ex. à proximité d'un grenier à grain à Mont-Saint-André le 10/01 et 14 ex. dans un vieux poirier à Zétrud-Lumay le 28/01. Le premier chanteur est noté le 07/02 à Court-Saint-Etienne.

Selon l'opération « Devine qui vient manger chez nous aujourd'hui ? », l'espèce est présente dans 62 % des jardins avec un effectif moyen de 3 oiseaux.

Perruche à collier (*Psittacula krameri*) : cette espèce invasive est bien présente dans notre région : maximum 15 ex. au lac de Genval (observés en vol vers leur dortoir), 14 ex. à Braine l'Alleud, maximum 4 ex. à Court-Saint-Etienne, 4 ex. aussi à Braine-le-Château, 2 ex. à Rixensart, Bossut-Gottechain, Pécrot et Lillois-Witterzée, 1 ex. à Rosières. L'opération « Devine Qui ... » nous révèle que l'espèce est présente dans pas moins de 5 % des jardins avec une moyenne de 3 oiseaux.

Effraie des clochers (*Tyto alba*) : 2 observations pour la période : 1 ex. passant en vol le 24/01 à Lasne-Chapelle-Saint-Lambert et 1 oiseau chassant le 18/02 à Virginal-Samme



Photo : Fanny Ellis

Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) : étonnant, il y a autant de données de chevêche que d'effraie : 1 ex. le 18/02 à Tourinnes-Saint-Lambert et 1 ex. criant le 28/02 à Hamme-Mille.

Chouette hulotte (*Strix aluco*) : sous-détection de l'espèce avec seulement 4 chanteurs isolés renseignés : à Bossut-Gottechain, au golf de Louvain-la-Neuve, à Mont-Saint-Guibert et Hamme-Mille.

Hibou moyen-duc (*Asio otus*) : le dortoir des décanteurs de Genappe fournit la majorité des données avec de 2 à 4 ex. sur toute la période. Ailleurs, des isolés sont notés le 26/12 à Bossut-Gottechain et le 19/01 à Bonlez.

Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) : on note au début de la période pas moins de 8 candidats à l'hivernage répartis sur 7 sites : 2 ex. au lac de Genval, des isolés à Louvain-la-Neuve (lac), Ittre, Rosières (étang du Grand Cortil), Chaumont-Gistoux, La Hulpe (dont un jeune mâle bagué le 14/12 © IRScNB) et Pécrot (étang). Malheureusement, les grands froids de début janvier anéantissent ces bonnes intentions avec une seule donnée pour le reste de l'hiver : 1 ex. en vol le 17/01 à Court-Saint-Etienne.



Photo : Patrick Van Laethem (Braine-l'Alleud)

Pic vert (*Picus viridis*) : est noté sur 20 sites. Il s'agit le plus souvent d'oiseaux isolés ou de couples sans qu'il n'y ait d'observation particulière à relever. L'opération « Devine qui vient manger chez nous aujourd'hui ? » donne un taux de présence dans nos jardins de 17 % pour 1 oiseau en moyenne.

Pic noir (*Dryocopus martius*) : bien renseigné avec pas moins de 8 sites concernés, dont l'observation assez rare de la visite d'une loge à Court-Saint-Etienne le 31/01.

Toutes les données concernent des isolés à Grez-Doiceau, Biez, La Hulpe (domaine Solvay), Rosières, Chaumont-Gistoux, Rixensart, Ottignies et Court-Saint-Etienne.

Pic épeiche (*Dendrocopos major*) : en plus des nombreux tambourinements renseignés, l'espèce est signalée quotidiennement à de nombreuses mangeoires mais en faible effectif (de 1 à 3 oiseaux). D'ailleurs l'opération « Devine Qui ... » donne un taux d'occupation de 35 % pour 1 oiseau en moyenne. Soulignons aussi 1 individu au plumage atypique présentant une tache rouge au front le 19/02 à Wavre.

Pic mar (*Dendrocopos medius*) : la période hivernale est synonyme de vocalises territoriales pour les pics et donc de détection plus aisée pour une espèce qui sait se faire discrète. Trois données nous sont parvenues : 1 ex. le 25/12 au domaine Solvay à La Hulpe, 1 chanteur le 31/01 à Louvain-la-Neuve et 1 chanteur le 15/02 à Court-Saint-Etienne.



Photo : Lionel Wielemans (La Hulpe)

Pic épeichette (*Dendrocopos minor*) : encore une fois, belle moisson de données pour une espèce si discrète le reste de l'année : 1 ex. à Chastre le 10/12, au domaine Solvay à la Hulpe le 24/12, à Pécrot le 31/12, à Ottignies le 11/02. Deux chanteurs sont contactés sur 400 m le 15/02 à Court-Saint-Etienne. Lors de l'opération « Devine qui vient manger chez nous aujourd'hui ? », moins d'1 % des jardins de la région ont accueilli des épeichettes (9 données).

Alouette lulu (*Lullula arborea*) : première mention d'un migrateur, en vol nord-ouest le 28/02 aux décanteurs de Genappe.

Alouette des champs (*Alauda arvensis*) : l'espèce est présente durant tout l'hiver, malgré des conditions climatiques rudes, essentiellement dans les plaines agricoles de l'est de la province. Il s'agit le plus souvent de groupes comptant entre 10 et 20 individus. Les bandes les plus importantes sont observées à Néthen le 03/12 (96 ex.), Tourinnes-Saint-Lambert le 21/02 (85 ex.), Chaumont-Gistoux le 21/02 (50 ex.) et Grand-Rosière-Hottomont le 28/02 (110 ex.). Les premiers migrants actifs sont signalés à Genappe le 28/02 (5 ex. en vol nord-est). Le chant de l'alouette commence à résonner durant la troisième décade de février, à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin (premier chanteur de l'année le 21/02), Marbais, Genappe et Walhain-Saint-Paul (où 10 chanteurs sont entendus le 28/02).

Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) : 7 mentions dont 6 en décembre et 1 en janvier nous sont parvenues. Trois observations sortent du lot : 52 ex. le 03/12 à Néthen, 40 ex. le 13/12 à Chaumont-Gistoux et 20 ex. le 23/12 à Genval.

Pipit spioncelle (*Anthus spinoletta*) : le pipit des montagnes est mentionné tout au long de la période couverte par ces chroniques. Il est signalé à Grez-Doiceau (2 ex. le 06/12), Bossut-Gottechain (17 ex. le 13/12), Gastuche (2 ex. le 31/01), Pécrot (32 ex. le 14/02 au Grand-Pré) et Néthen (15 ex. le 22/02 le long de la Marbaise). Deux individus sont bagués au dortoir de Nodebais le 01/02 © IRScNB.

Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*) : des individus isolés sont notés à La Hulpe, Louvain-la-Neuve, Rosières, Pécrot, Corroy-le-Grand, Chaumont-Gistoux, Ittre, Oisquercq, Chastre, Court-Saint-Etienne et Grez-Doiceau. Les premiers chants se font entendre à Rosières (Grand Cortil) le 27/02 et Nivelles le 28/02.

Bergeronnette grise (*Motacilla alba alba*) : quelques petites bandes sont signalées en décembre : 17 ex. le 03 à Néthen, 7 ex. le 13 à Chaumont-Gistoux et 10 ex. le 28 à Louvain-la-Neuve. La petite dizaine d'observations effectuées en janvier et février se rapporte généralement à des individus isolés.

Jaseur boréal (*Bombycilla garrulus*) : mini « invasion » cet hiver avec surtout un groupe de 20 ex. à Cortil-Noirmont le 09/01 et des observations d'oiseaux isolés à La Hulpe le 01/01, Louvain-la-Neuve le 16/01, Corbais les 19 et 21/01 et Corroy-le-Grand les 20 et 21/01.



Photo : Nathalie Annoye (Louvain-la-Neuve)

Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*) : observations régulières tout au long de la période de cette espèce commune mais souvent très discrète. Les mentions les plus importantes sont 3 ex. le 03/12 à Zétrud-Lumay, 3 également le 31/12 à Saint-Remy-Geest et 5 individus le 27/02 à l'étang du Grand Cortil à Rosières. Le troglodyte est fréquemment observé au nourrissage, notamment à Court-Saint-Etienne. Ce fait est confirmé par la présence de l'espèce dans 30,5 % des jardins lors de l'opération « Devine qui vient manger chez nous aujourd'hui ? » des 07 et 08/02. Des chanteurs sont entendus durant la 3ème décennie de décembre à Saint-Remy-Geest et Louvain-la-Neuve mais la reprise du chant ne se généralise qu'à partir de la mi-février.



Photo : Jean-Pierre Ertvelt (Rebecq)

Accenteur mouchet (*Prunella modularis*) : il est observé régulièrement durant toute la période (1 ou 2 ex.) et ce aux quatre coins de la province. Fréquentes observations à la mangeoire, ce que confirme l'opération « devine qui ... » : présence dans 44,5 % des jardins avec une taille moyenne de groupe de 1,7. Le premier chanteur se manifeste le 16/01 à Louvain-la-Neuve. Le chant de l'accenteur se fait ensuite entendre un peu partout et notamment à Louvain-la-Neuve encore où 15 chanteurs sont comptabilisés le 24/02.

Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*) : le petit Muscicapidé est observé régulièrement pendant toute la période, souvent à la mangeoire. Il apparaît d'ailleurs en 3ème position du recensement de février avec 85,7 % de jardins occupés. Le premier chanteur de l'année est entendu le 07/02 à Court-Saint-Etienne.

Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*) : quelques rares individus sont présents pendant l'hiver. Deux observations en font état : un individu à la sablière de Mont-Saint-Guibert le 28/12 et un autre à Rebecq le 06/01.

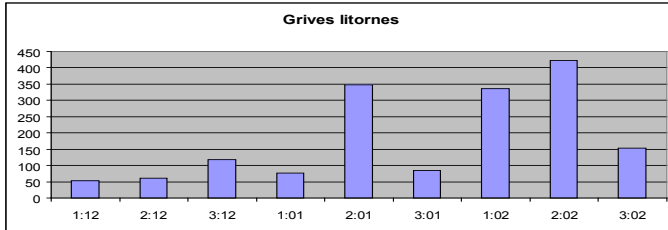


Photo : Pierre Melon (Houtain-le-Val)

Tarier pâtre (*Saxicola torquata*) : seule observation de la période : 1 ex. le 28/02 à Tourinnes-Saint-Lambert.

Merle noir (*Turdus merula*) : c'est l'oiseau le plus fréquemment observé dans les jardins, avec 95 % de jardins occupés lors de l'opération « Devine qui... » (moyenne de 3,4 individus). Des rassemblements sont notés régulièrement durant la période, particulièrement dans les vergers: 10 ex. dans un champ de betteraves récolté à Bossut-Gottechain le 02/12, 17 aux étangs de Pécroit dans un verger le 04/12, 20 ex. au golf de Louvain-la-Neuve le 11/01 et le même jour également 20 ex. dans un vieux verger jouxtant le bois de Lauzelle à Louvain-la-Neuve, 10 ex. le 14/01 dans un verger à Glabais. Les deux plus grands groupes sont observés le 10/01 : 40 ex. au golf de Louvain-la-Neuve et 50 ex. à Cortil-Noirmont. Le chant mélodieux du merle retentit pour la première fois le 07/02, à Court-Saint-Etienne. Il se généralise durant la 3ème décennie de février. Un mâle bagué à La Hulpe comme jeune de l'année le 22/07/2000 est observé tout l'hiver 2008-2009 au même endroit © IRScNB.

Grive litorne (*Turdus pilaris*) : important hivernage de la litorne avec plus de 1500 ex. contactés au total entre début décembre et fin février. Deux pics dans le nombre d'oiseaux observés sont à relever, respectivement pendant la deuxième décennie de janvier et les deux premières décades de février.



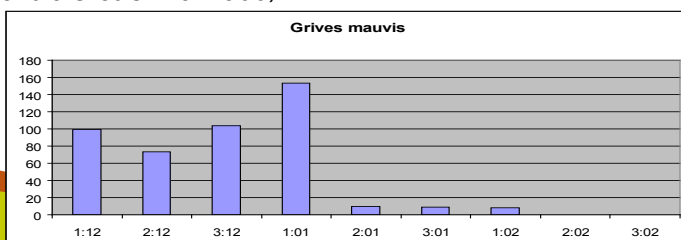
Les groupes les plus importants sont signalés le 14/01 à Glabais dans un verger avec 100 ex., le 07/02 à Tourinnes-Saint-Lambert avec 130 ex., et les 11/02 et 13/02 à Chastre-Villeroux-Blanmont avec 100 oiseaux. La litorne est notée dans 2,2 % des jardins lors du recensement de février.



Photo : Pierre Melon (Houtain-le-Val)

Grive musicienne (*Turdus philomelos*) : 18 mentions sont comptabilisées durant cet hiver, dont celle d'un groupe de 5 ex. le 20/12 à Court-Saint-Etienne. L'espèce est présente dans 10 % des jardins lors de l'opération « Devine qui... ». Les premières notes mélodieuses de la Grive musicienne sont entendues le 15/02 à Corbais.

Grive mauvis (*Turdus iliacus*) : plus de 400 oiseaux contactés, essentiellement en décembre et au début de janvier, avec pour groupes les plus importants : 35 ex. le 03/12 à Bossut-Gottechain, 43 ex. le 29/12 à Ottignies, 90 ex. le 02/01 à Piétrebais et 38 ex. le 05/01 à Ottignies. Seulement 5 mentions durant le reste de la période couverte par ces chroniques (groupes variant entre 3 et 9 individus).



Grive draine (*Turdus viscivorus*) : 15 mentions sont enregistrées cet hiver. Les groupes les plus importants sont notés à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin le 20/12 (10 ex.) et à La Hulpe le 25/12 et le 11/01 (20 individus chaque fois). Un chanteur se manifeste le 27/12 à Mont-Saint-Guibert, suivi de 2 autres le 29/01 à Ittre.

Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) : cette espèce d'origine méridionale atteint la Belgique via le nord de la France il y a une quarantaine d'années. Actuellement, elle est essentiellement présente dans le Hainaut occidental (zones humides de la vallée de la Haine) et les provinces du nord du pays. Ce Sylvidé sédentaire occupe notamment la vallée de la Dyle dans sa partie flamande, où son territoire déborde légèrement en Brabant wallon. Deux ex. sont ainsi signalés respectivement les 13/12 et 14/02 dans la vallée de la Marbaise à Néthen, non loin de la rive orientale du Grootbroek.



Photo : Thierry Tancrez

Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*) : des FTN peuvent hiverner chez nous comme l'indiquent les observations de deux oiseaux mâles, respectivement à Court-Saint-Etienne le 07/12 et Nivelles le 30/01, chaque fois à la mangeoire.

Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*) : pas moins de 5 mentions du Pouillot véloce en décembre et janvier, malgré la rigueur de l'hiver : à Louvain-la-Neuve, Limal, La Hulpe (domaine Solvay) et dans le bois de Lauzelle (1 seul ex. chaque fois). Le premier chanteur est entendu le 27/02 à Rosières (étang du Grand Cortil).



Photo : Pierre Melon (Houtain-le-Val)

Roitelet huppé (*Regulus regulus*) : treize mentions du minuscule Roitelet huppé nous sont parvenues, venant d'un peu partout dans la province. Dans la plupart des cas, il s'agit d'oiseaux isolés mais plusieurs groupes de 4-5 ex. sont également notés (par exemple à Virginal-Samme le 10/12 et Court-Saint-Etienne le 15/02). La présence du Roitelet huppé est relevée dans 3,7 % des jardins brabançons lors du recensement de février. Un chanteur est signalé à Jodoigne le 28/02.

Roitelet à triple bandeau (*Regulus ignicapilla*) : plus rare que son cousin « huppé », surtout en hiver, il n'est signalé que dans 1 % des jardins. Seule autre mention : 1 ex. le 15/02 à Court-Saint-Etienne.

Mésange à longue queue (*Aegithalos caedatus*) : l'espèce est renseignée 31 fois, essentiellement dans le centre et l'est de la province, avec pour plus grosse bande les 20 ex. observés à Louvain-la-Neuve le 31/01. La Mésange à longue queue est relativement abondante comme en témoigne sa présence dans un tiers des jardins avec un nombre moyen de 4,4 individus.

Mésange nonnette (*Parus palustris*) : la nonnette est signalée un peu partout en Brabant wallon, souvent à la mangeoire, avec des nombres variant entre 1 et 3 individus. Elle occuperait 23,8 % des jardins avec une moyenne de 1,8 oiseau, la confusion avec la Mésange boréale n'étant pas exclue. Un premier chanteur est entendu à Ittre le 29/01.



Photo : Nathalie Annoye (Genappe)

Mésange boréale (*Parus montanus*) : très peu présente dans les jardins (0,6 %), la Mésange boréale occupe surtout les forêts alluviales et les zones humides. Dans les stations de baguage de La Hulpe et Nodebais la proportion pour cet hiver est de 3 boréales pour 2 nonnettes © IRScNB. En dehors de ces relevés, la boréale est signalée aux quatre coins de la province en janvier et février, avec un maximum de 4 individus contactés le 11/02 aux décanteurs de Genappe. C'est sur ce même site qu'un premier chant résonne le 01/02.



Photo : Jules Fouarge

Mésange huppée (*Parus cristatus*) : l'espèce est notée tout au long de la période, principalement dans le centre de la province, avec jamais plus de 2 oiseaux à la fois. La Mésange huppée est observée dans 19,6 % des jardins lors de l'opération « Devine qui... ». En analysant les sommes cumulées des résultats de baguage aux mangeoires (à La Hulpe et Nodebais) pour la période considérée, l'espèce représente 0,5 % des mésanges fréquentant les sites de nourrissage © IRScNB.

Mésange noire (*Parus ater*) : c'est la mésange la plus fréquente dans nos jardins après la charbonnière et la bleue (26 % de jardins occupés). En analysant les sommes cumulées des résultats de baguage aux mangeoires (à La Hulpe et Nodebais) pour la période considérée, l'espèce représente 3,5 % des mésanges fréquentant les sites de nourrissage © IRScNB. Une quinzaine d'autres mentions nous sont parvenues, couvrant l'ensemble de la période considérée et provenant d'un peu partout dans la province. Un premier chanteur est déjà contacté le 31/12 à Court-Saint-Etienne.



Photo : Philippe Vanmeerbeek

Mésange bleue (*Parus caeruleus*) : la Mésange bleue est présente dans 81,7 % des jardins, ce qui la place en quatrième position du classement. Le nombre moyen est de 3,5 individus. Parmi les 25 mentions de l'espèce reçues en dehors de l'opération « Devine qui... », citons les 10 ex. observés à Bossut-Gottechain le 02/12 et Louvain-la-Neuve le 17/01. En analysant les sommes cumulées des résultats de baguage aux mangeoires (à La Hulpe et Nodebais) pour la période considérée, c'est l'espèce de mésange qui représente le plus grand nombre d'individus avec 58 %. Le 26/01 un oiseau portant une bague néerlandaise est contrôlé à La Hulpe © IRScNB. Un chanteur est entendu le 30/12 à Court-Saint-Etienne.

Mésange charbonnière (*Parus major*) : la plus grande de nos mésanges est cette fois détrônée par le Merle noir en tête du classement des oiseaux de jardin les plus fréquents, et cela aussi bien en Brabant wallon que sur l'ensemble du territoire couvert par l'opération « Devine qui... ». Le nombre moyen d'individus est de 4,3. En dehors du recensement de février, citons les observations de 15 ex. à Bossut-Gottechain le 02/12 et de 20 ex. à Louvain-la-Neuve le 12/12. En analysant les sommes cumulées des résultats de baguage aux mangeoires (à La Hulpe et Nodebais) pour la période considérée, l'espèce représente 36,8 % des mésanges fréquentant les sites de nourrissage © IRScNB. Les chants reprennent à Court-Saint-Etienne et Rixensart le 11/01.



Photo : Hervé Paques (Jodoigne)

Sittelle torchepot (*Sitta europaea*) : l'espèce est signalée durant les 3 mois de la présente chronique, surtout dans le centre de la province. Les nombres varient entre 1 et 2 ex. (avec l'exception des 3 ex. notés à Bossut-Gottechain le 02/12). Dans la moitié des cas, il s'agit d'oiseaux observés à la mangeoire. La bonne fréquentation de nos jardins par cette espèce forestière est confirmée dans le recensement de février (26,8 % de jardins occupés). Des chanteurs sont entendus à Louvain-la-Neuve et Limal le 12/12.

Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*) : il n'est pas très souvent signalé lors du recensement des oiseaux de jardin (4,3 % d'occupation). En dehors de celui-ci, une vingtaine d'observations nous ont été rapportées, de 1 à 2 oiseaux, d'un peu partout en Brabant wallon et couvrant toute la période considérée. La reprise du chant est constatée le 14/02 aux décanteurs de Genappe.

Geai des chênes (*Garrulus glandarius*) : ce Corvidé au magnifique plumage et plutôt forestier est noté dans pas moins de 29,3 % des jardins lors du recensement de février. Par ailleurs, sa présence nous est signalée à une quinzaine de reprises, d'lttre (4 ex. le 29/01) à Saint-Remy-Geest (4 ex. le 28/02) en passant par Louvain-la-Neuve (4 ex. le 31/01).



Photo : Bernard Pasau (Bousval)

Pie bavarde (*Pica pica*) : une seule mention de dortoir hivernal nous est parvenue : 250 oiseaux dans le marais de Limelette le 01/12. L'opération « Devine qui... » confirme l'importance de la présence de la pie dans les jardins (72,2 % d'occupation, soit le 6ème meilleur score du recensement). Les premiers signes de nidification sont déjà décelables en hiver: accouplement le 11/01 à Rixensart, nids en construction à Pécrot (étang) le 22/02 et Louvain-la-Neuve le 24/02.

Choucas des tours (*Corvus monedula*) : les plus grands rassemblements sont notés à Mont-Saint-Guibert le 11/01 (200 ex.) et aux décanteurs de Genappe le 17/01 (120 ex.).

Corbeau freux (*Corvus frugilegus*) : une fois n'est pas coutume, nous avons reçu de nombreuses mentions du Corbeau freux (33 exactement), provenant surtout du centre-est de la province. Epinglons quelques beaux groupes : 60 ex. le 06/12 à Opheylissem, 60 ex. le 14/12 à Lillois-Witterzée, 65 ex. le 27/12 à Pécrot (dortoir), 110 ex. le 01/02 à Corbais et 100 ex. le 14/02 à Chaumont-Gistoux.

Corneille noire (*Corvus corone*) : les bandes les plus imposantes sont observées à La Hulpe (domaine Solvay) le 14/12 (120 ex.) et Mont-Saint-Guibert le 11/01 (200 ex.). La corneille est présente dans un peu plus de 50 % des jardins.

Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) : des groupes atteignant au moins la centaine d'individus sont signalés jusqu'au début du mois de février. Citons 100 ex. les 31/12 et 11/01 à Mont-Saint-Guibert (CET-sablère), 120 ex. le 02/01 à Piétrebaix, 200 ex. le 14/01 à Glabais et 500 ex. le 06/02 à Mont-Saint-Guibert (CET). Par la suite les nombres deviennent moins importants. L'espèce occupe 32,6 % des jardins brabançons avec une taille de groupe moyenne proche de 7. Un premier chanteur est mentionné le 28/02 à Saint-Remy-Geest.

Moineau domestique (*Passer domesticus*) : quelques groupes importants sont renseignés : 50 et 21 ex. à Louvain-la-Neuve les 12 et 13/12 respectivement, 25 ex. à Rixensart le 02/01, 50 ex. à Cortil-Noirmont le 10/01 et 20 ex. à Tourinnes-Saint-Lambert le 21/02. L'espèce est notée dans près de 60 % de nos jardins lors de l'opération « Devine qui... » (ce qui la place en 9ème position du classement), avec une moyenne de 6 individus. Un comportement de parade est observé le 07/02 à Louvain-la-Neuve.



Photo : Hervé Paques

Moineau friquet (*Passer montanus*) : seulement 4 mentions dont celle d'un groupe de 20 ex. observé à Malèves-Sainte-Marie-Wastines le 01/12. Malgré son apparente rareté, le friquet est noté dans 18,6 % des jardins lors du recensement de février (moyenne de 4,7 individus).

Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*) : il est omniprésent durant toute la période, seul ou en groupe. Citons la présence de bandes de 50 et 100 ex. à Mont-Saint-Guibert les 31/12 et 11/01 respectivement, et 50 ex. le 21/02 à Villers-la-Ville. Le Pinson des arbres est signalé dans 68,1 % des jardins (moyenne de 4,2 ex.). Trente six individus sont bagués à La Hulpe sur l'ensemble de la période © IRScNB. Le premier chant, encore incomplet, est entendu le 19/02 à Louvain-la-Neuve.

Pinson du Nord (*Fringilla montifringilla*) : les mentions (24 au total) s'étalent sur toute la période et ne renseignent que 2 groupes importants : 17 ex. le 09/12 à Mont-Saint-Guibert et 20 ex. le 20/12 à Court-Saint-Etienne. Le Pinson du Nord est recensé dans 14 % des jardins (moyenne de 3,4 individus). Trente huit individus sont bagués au CET de Mont-Saint-Guibert sur l'ensemble de la période © IRScNB.



Photo : Pierre Melon (Sart-Dames-Avelines)

Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*) : belle présence de ce sympathique passereau : il est noté régulièrement, en de nombreux endroits, durant toute la période, souvent en petits nombres. Les groupes les plus importants sont 30 ex. à Mont-Saint-Guibert le 26/12 et 50 ex. à Louvain-la-Neuve le 17/01. Lors du recensement de février, le verdier est vu dans un peu moins de 30 % des jardins (moyenne de 3,9 ex.). Un premier chanteur est entendu à Court-Saint-Etienne le 19/02. Durant ces trois mois, 106 individus sont bagués au CET de Mont-Saint-Guibert © IRScNB.

Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) : une vingtaine de mentions dont celles de 40 ex. le 11/12 à la sablière de Mont-Saint-Guibert (présents depuis 5 semaines), 36 ex. le 17/01 aux décanteurs de Genappe et 30 ex. le 11/02 au CET de Mont-Saint-Guibert. Les autres observations se rapportent à des oiseaux isolés ou des groupes de 2 à 20 individus, un peu partout dans la province et durant toute la période. Le chardonneret est présent dans 2 % des jardins (moyenne de 2,8 individus).

Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) : 14 mentions nous sont parvenues. Trois groupes de ± 100 ex. sont à relever : le 26/01 à Linsmeau, les 06 et 11/02 à Mont-Saint-Guibert (CET).

Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*) : ce gracieux hivernant est signalé pendant toute la période, surtout durant les deux dernières décades de février. Un premier groupe (80 ex.) est noté le 04/12 à Louvain-la-Neuve. Par la suite, citons notamment 40 ex. le 04/01 à Pécrot, 80 ex. les 02 et 03/02 à Louvain-la-Neuve (lac), 100 ex. les 17 et 20/02 à Mont-Saint-Guibert (sablière-CET) et 200 ex. le 20/02 à Genappe (décanteurs). Le tarin est bien présent aussi aux mangeoires : 8 % des jardins l'accueillent lors du recensement. A la station de baguage du Champ des Mottes à La Hulpe, les tarins sont arrivés comme à leur habitude en janvier. Quinze ex. sont bagués ce mois là et 110 ex. en février. Un oiseau portant une bague anglaise est contrôlé le 22/02 © IRScNB.

Sizerin flammé (*Carduelis flammea flammea*) : cette espèce peu fréquente dans nos contrées est observée le 07/12 (4 ex.) à Braine-l'Alleud, le 11/12 (2 ex.) à Mont-Saint-Guibert (sablière), le 31/12 (50 ex.) à Saint-Remy-Geest et le 20/01 (3 ex.) à Louvain-la-Neuve (golf). A ces observations s'ajoutent celles d'oiseaux de sous-espèce indéterminée (flammé ou cabaret) : 12 ex. le 08/12 à Jodoigne et 1 individu passant en vol le 17/01 à Pécrot.

Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*) : on compte 7 mentions sur La Hulpe entre le 30 décembre et le 11 janvier, dont celle de 15 ex. le 10/01 au domaine Solvay. Ailleurs, il n'est noté qu'à Court-Saint-Etienne le 15/02 (3 ex.).

Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) : impossible de citer toutes les mentions de ce beau fringille, tant elles sont nombreuses (plus de 50!). Il est renseigné du 01/12 au 28/02 sans discontinuité et partout dans la province. Les observations font état d'oiseaux solitaires ou de petits groupes, 7 ex. dans un jardin à Villers-la-Ville le 26/01 étant le maximum. Le bouvreuil est présent dans 9,4 % des jardins. Dix individus de la sous-espèce indigène europoea sont bagués à La Hulpe sur l'ensemble de la période © IRScNB.

Grosbec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*) : belle présence du grosbec pendant la période, beaucoup plus importante que lors du précédent hiver (62 mentions contre seulement 4 !), qui s'explique par un afflux de migrants. Cette présence est surtout marquée en décembre (34 mentions). Elle diminue ensuite en janvier (20 mentions) et février (plus que 8 mentions). Le grosbec semble se plaire à Louvain-la-Neuve qui concentre près de la moitié des observations dont celle du plus grand groupe (9 ex. le 30/01). Ailleurs (Limal, Chaumont-Gistoux, Bossut-Gottechain, Corbais, Hamme-Mille, Jodoigne, La Hulpe, Mont-Saint-Guibert, Couture-Saint-Germain, Gentinne, Zetud-Lumay), les mentions font état d'individus solitaires ou de petits groupes ne dépassant pas 4 individus. Lors de l'opération « Devine qui... », 5,4 % des jardins ont reçu la visite du grosbec. Au CET de Mont-Saint-Guibert, la première capture a lieu le 14/12. Deux autres individus sont bagués le 12/01 © IRScNB. A La Hulpe, la première capture a lieu également le 14/12. Trois autres individus sont bagués en février © IRScNB.



Photo : Dimitri Crickillon

Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) : bien présent, cet hôte de nos campagnes : c'est attendu. Il est noté un peu partout du début décembre à fin février. Un groupe de 130 ex. est mentionné le 07/12 à Saint-Remy-Geest, le seul à atteindre la centaine d'oiseaux. Les deux premiers chanteurs sont entendus le 18/02 à Chaumont-Gistoux.

Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) : surtout lié aux zones humides, il est essentiellement renseigné aux décanteurs de Genappe et dans les vallées de la Dyle et de la Lasne. Les mentions sont peu nombreuses et concernent des oiseaux isolés ou des petits groupes de moins de 10 individus. Le dortoir du site de retenue d'eau de Nodebais accueille son dortoir traditionnel d'une cinquantaine d'oiseaux. Durant cette période, 38 ex. y sont bagués © IRScNB.

Bruant proyer (*Miliaria calandra*) : hivernage décevant pour le Bruant proyer: 9 mentions seulement. Les principaux groupes sont: 11 ex. le 17/01 à Malèves-Sainte-Marie-Wastines, 24 ex. le 11/02 à Chaumont-Gistoux et 18 ex., le même jour, à Opprebais. Le proyer est également signalé à Saint-Remy-Geest, Folx-Les-Caves, Linsmeau et Tourinnes-Saint-Lambert. Aucun oiseau chanteur n'est mentionné durant la période.

Et chez nos voisins ?

Pas grand-chose à signaler chez nos voisins au cours de la période à part la présence de 5 **Cygnés de Bewick** (*Cygnus columbianus*) au Grootbroek à Sint-Agatha-Rode du 02/12 au 13/12. Les mêmes oiseaux probablement sont encore vus au Doode Bemde à Huldenberg le 14/12. Ils quittent ensuite la région.

Le Doode Bemde accueille aussi entre 1 et 3 **Harles piettes** (*Mergellus albellus*) du 17/01 au 14/02.



Photo : Benoit De Boeck (Sint-Agatha-Rode)

Remerciements

Cette chronique a été écrite grâce aux observations postées sur internet ou fournies par les personnes dont les noms sont mentionnés ci-dessous. Nous les en remercions vivement, ainsi que l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique qui nous a permis d'inclure des données de baguage. Un tout grand merci également à A. Derouaux, Jean-Yves Paquet et Marc De Sloover (Centrale Ornithologique d'Aves) qui nous ont aimablement transmis les données encodées sur le site <http://www.observations.be>, ainsi que les résultats pour le Brabant wallon du recensement des oiseaux de jardin de février 2009 et du recensement hivernal des oiseaux d'eau 2008-2009. Certaines informations de cette chronique proviennent de la rubrique « Observations Récentes » du site d'Aves (<http://www.aves.be>).

Annoye N., Baus F., Bellen P., Bergmans B., Bertels A., Bielarz V., Blondel-Trigallez G., Bodart P.-Y., Bogaert E., Brochier B., Brunin C., Bulteau V., Callebaut E., Capet F., Carels C., Collaerts P., Coppens B., Corbisier J.-M., Cornet-Poussart P., Craps S., Crickillon D., d'Oultremont M., Dandois J., Danhaive B., De Crom N., De Geest G., De Kuysseche I., De Paemelaere M., De Sloover M., De Somer P., de Thier T., de Wavrin H., De Wit L., Decoster I., Dehombreux E., Delhaye L., Deloyer P., Deronne E., Dielen V., Doneux S., Dubois P., Dumortier C., Dutoit N., Fabri Q., Fagot J., Gerards O., Geyer C., Gijs F., Goetghebeurn N., Granville J., Haulotte A., Haurez M., Hendrickx L., Hermand A., Hermand J.-G. et M., Hermand P., Heymans B., Heymans E., Hidvegi F., Huyghebaert C., Ide J., Jacob P., Jacoby L., Jacquet R., Janssens M., Jonckers M., Lambrechts J., Leclercq L., Lefin J.-P., Lewylle I., Lommaert J.-M., Maes F., Maniquet C., Maniquet T., Marchal B., Marchal F., Mariage T., Mathieu G., Meeùs T., Menten J., Nef B., Nel I., Nijs G., Ory T., Oversteyns J., Paques H., Paquet A., Paquet C., Paulus F., Peten S., Petre L., Picard O., Piryns I., Poncin O., Prignon M., Rabosée D., Rasson V., Reiter A., Richir F., Roberfroid O., Rolin T., Rousseau-Piot J.-S., Rutten J., Seghizzi D., Spreutels M., Stassin B., Taymans J., Thys J.-P., Tomson T., van Cutsem M., van den Berg S., Van den Eynde M. et M., Van Laethem P., Vandeput M., Vandevondele P., Vassart E., Vausort L., Walravens M., Wilmart O., Wyckaert P., Ysebaert T.

Les oiseaux de chez nous

Héron, aigrettes et autre butor

Claire Furnémont, Claire Huyghebaert et Vincent Rasson

Leur grande taille et leur élégance attirent irrésistiblement le regard. Leur présence aux bords des étangs et des lacs apporte une note sauvage à cet environnement que l'homme a si souvent transformé et aménagé à sa convenance. La famille des hérons, des aigrettes et des butors, appelée Ardéidés, est étroitement liée aux eaux douces, certaines espèces, comme le Héron cendré et l'Aigrette garzette, appréciant également le bord de mer.

Les Ardéidés se caractérisent par un corps allongé, un cou étiré, des pattes longues et un bec de belle taille, en forme de couteau.

Les espèces de cette famille sont au nombre de 26, dans le Paléarctique occidental, dont 13 occasionnelles. Chez nous, en Brabant wallon, nous pouvons surtout en découvrir 4 : le Héron cendré, très présent, la grande Aigrette, visible surtout en hiver, l'Aigrette garzette, qui semble en progression et le rare Butor étoilé.



Photo : Nicolas Rasson

FICHE N°012

En Brabant wallon

Le Butor étoilé est considéré comme relativement commun et n'a jamais été soumis à homologation. Son caractère discret le rend cependant difficile à repérer et les observations rapportées sont donc assez rares. Sur le site observations.be, on trouve très peu de mentions pour le Brabant wallon. Celles-ci proviennent surtout de la réserve de Nysdam à La Hulpe et du marais de Rosières, et concernent des oiseaux hivernants. L'espèce est également présente en hiver dans le marais de Laurensart à Gastuche.

Butor étoilé – *Butor stellaris*

Taille : 70-80 cm (env. 1,25-1,35)
Poids : environ 1 kg
Longévité : +/- 12 ans

Description

Plus petit qu'un Héron cendré, il se tient souvent voûté, ce qui lui confère une silhouette trapue. Cependant, s'il allonge son long cou vers le haut, il paraît plutôt grand. La coloration générale est chamois clair ; le dos est tacheté de noir (étoiles) et la poitrine est finement lignée. Il possède une calotte et des moustaches noires et sa gorge est uniformément claire.

En vol, souvent au ras de l'eau ou au-dessus de la roselière, il peut ressembler à un hibou, mais son cou épais, à moitié tendu, l'en distingue aisément. Lors de vols plus longs, il rentre son cou, comme les autres Ardeidés.

Les juvéniles ressemblent beaucoup aux adultes, mais la calotte et les moustaches sont brunes.

Comportement

Il doit son nom à son cri, très impressionnant : un 'oum' répété 3-4 fois. Soufflez au ras d'une bouteille : vous imitez à merveille cet appel sonore qui retentit principalement au crépuscule.

Très discret, bien caché dans les roseaux, à peine décelable tant son plumage est mimétique, c'est bien souvent son cri qui avertit l'observateur de sa présence. Si on a la chance de l'apercevoir, ce sera la plupart du temps entre des roseaux au bord d'un étang, silhouette trapue bien camouflée. S'il prend peur, il étend son cou, bec porté vers le haut. Il peut aussi se percher en haut des roseaux, ses pattes bien accrochées aux tiges.

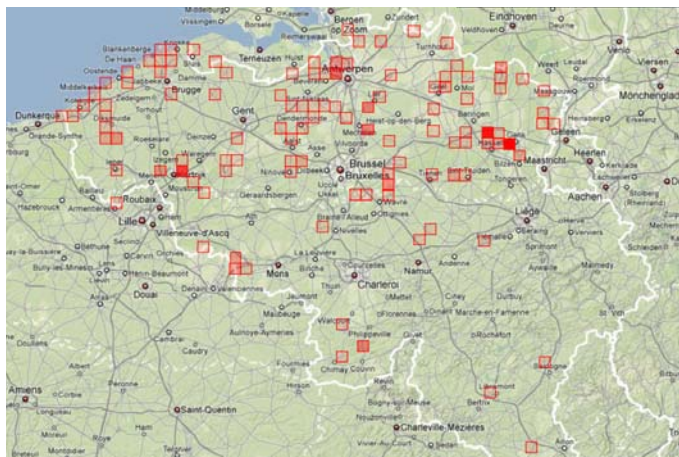
Il se nourrit de poissons, de grenouilles et d'insectes. Il niche en solitaire, dans un nid proche de l'eau au cœur des roseaux.

Habitat

Moins opportuniste que ses cousins, il se cantonne uniquement dans les grandes roselières. Le butor est sédentaire dans le sud de l'Europe et migrateur dans le nord et l'est.



Photo : Thierry Maniquet



source : observations.be

FICHE N°013

Aigrette garzette - *Egretta garzetta*

Taille : 55-65 cm (env. 90-110 cm)
Poids : +/- 500 gr.
Longévité : une quinzaine d'années

Description

Un vrai top-modèle ! Fine et élégante, plus petite que le Héron cendré, l'Aigrette garzette frappe par le blanc immaculé de sa livrée qui tranche avec le noir du bec et des pattes. Les doigts sont jaunes. En période nuptiale, deux longues plumes apparaissent à l'arrière de la tête. Cet accessoire fut très recherché par les élégantes des siècles passés ! On notera que le mot aigrette qui désigne aujourd'hui une plume ornementale désignait jadis un petit héron (en ancien provençal).

En vol, le cou est replié, les pattes sont étendues et les ailes légèrement arquées.

Les juvéniles ont le bec et les pattes plus claires. Bien sûr, ils n'ont pas d'aigrette.

Comportement

Généralement, on ne l'entend pas en dehors de la colonie où elle niche.

Elle passe beaucoup de temps au bord de l'eau ou dans l'eau peu profonde, occupée à scruter l'eau d'un œil attentif. Elle s'observe seule ou en petits groupes. Parfois, elle s'amuse à courir dans l'eau en battant des ailes.

Elle se nourrit de poissons et de petits vertébrés, pêchés en eau peu profonde dans un étang ou au bord de la mer. Tout ce qui se laisse surprendre est avalé goulûment.

Comme les hérons (avec lesquels elle peut s'associer), elle niche en colonie dans des arbres non loin de l'eau. Le nid est un grossier assemblage de branches.

Habitat

Comme les autres Ardéidés, elle se rencontre en zones humides, y compris sur le littoral.

Migratrices, les Aigrettes garzettes gagnent pour la plupart l'Afrique : certaines s'arrêtent sur les côtes maghrébines, d'autres vont jusqu'à Dakar. Les hivers doux encouragent une partie de nos aigrettes à rester en Europe, et notamment en Wallonie (dans le Hainaut occidental surtout).

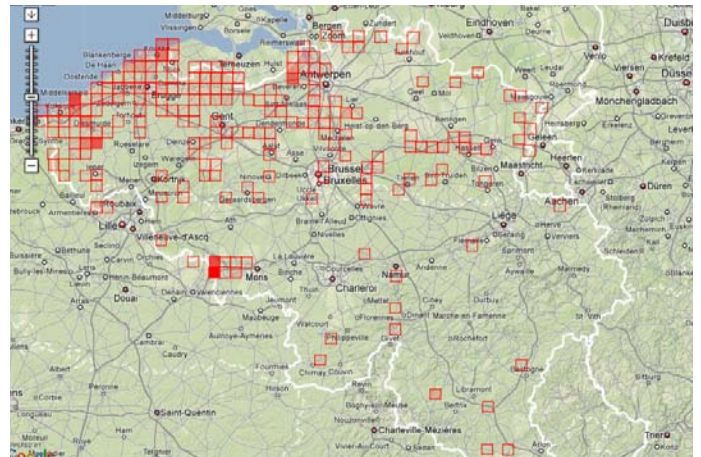
En Brabant wallon

L'Aigrette garzette était soumise à homologation en Wallonie jusqu'en 2004. Depuis, devenue visiteur régulier et même espèce nicheuse (à Harchies, depuis 2006), elle ne l'est plus.

En Brabant wallon, elle semble toujours assez rare. Avant 2004, seules 2 observations à Genappe en 1995 et 1997 avaient été rapportées à la Commission d'Homologation. Depuis, sur le site observations.be, une seule observation a été signalée, à Gastuche en décembre 2008. Les chroniques du Bruant Wallon (numéro 1) mentionnent également la présence de l'Aigrette garzette en février 2008, à Gastuche encore et La Hulpe.



Photo : Vincent Rasson



source : observations.be

FICHE N°014

Grande Aigrette - *Casmoderius albus*

Taille: 94 à 104 cm (envergure: 131 à 145 cm)

Poids: 1000 gr

Longévité: 23 ans

Description

La Grande Aigrette est le plus élégant de nos échassiers ! Son plumage est entièrement blanc et elle ne possède pas de huppe. Ses pattes sont noires et son long bec puissant est jaune en dehors de la période de nidification.

Par contre, en période nuptiale, le dos se pare de longues plumes blanches ornementales, et le bec devient noir avec la base jaune.

Le jeune est entièrement blanc avec le bec tout jaune également.

La Grande Aigrette diffère de l'Aigrette garzette par des coups d'ailes plus lents et des pattes proportionnellement plus longues qui dépassent en vol.

Comportement

La Grande Aigrette est loquace uniquement à la colonie où elle pousse des cris rauques et sourds. Elle se nourrit dans les plans d'eau bordés d'une ceinture de végétation, les roselières, les rivières et ruisseaux au courant calme, les champs et les prairies.

Elle y pêche des poissons et batraciens ou y capture de petits rongeurs, et insectes aquatiques.

Habitat

La Grande Aigrette niche principalement au sud-est de l'Europe (également en Camargue), dans des roselières ou des arbres en bordure de grands plans d'eau. Elle fréquente aussi les prairies humides. Pour la première fois en Belgique, cet été 2009, un couple a failli nicher à Harchies, mais il s'est limité à la construction du nid.

En Brabant wallon

La Grande Aigrette était soumise à homologation en Wallonie jusqu'en 1997. Durant cette période, quelques observations ont été rapportées en Brabant wallon : 2 ex. à Blanmont en 1971, 1 ex. à Genval en 1981, 1 ex. à Gastuche en 1991 et 1 ex. à La Hulpe en 1997.

Depuis, la population a fortement augmenté en Wallonie et on compte actuellement plus de 100 individus lors des pics de passage migratoire et plusieurs dizaines en hivernage.

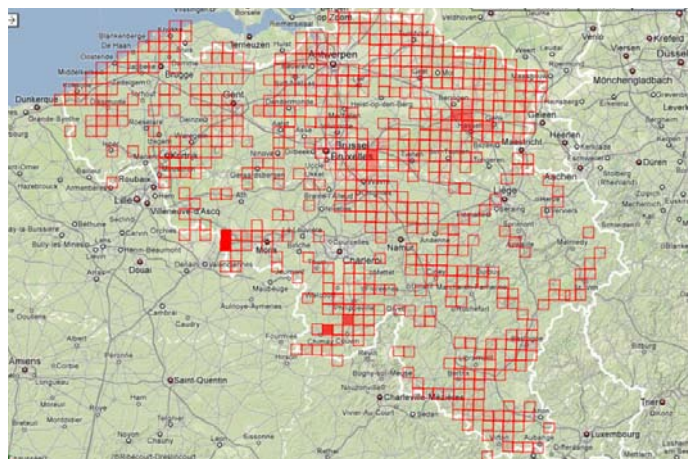
Depuis 2005, quelques individus y passent également l'été, avec l'exemple de Rosières en 2006 pour le Brabant wallon.

Depuis 2007, on trouve 116 observations pour notre province sur le site observations.be, surtout en automne et en hiver. L'espèce est devenue assez commune sur la plupart des plans d'eau.

Des nombres de 8 à 10 individus ont été régulièrement observés en début de soirée sur l'étang Paradis à Gastuche l'hiver dernier. Un dortoir pourrait exister dans le marais de Laurensart, tout proche. Celui-ci étant privé, il a été jusqu'ici impossible de vérifier cette hypothèse.



Photo : Jean-Pierre Ertvelt



source : observations.be

FICHE N°015

Héron cendré - *Ardea cinerea*

Taille : 90-98 cm (env. 1,75-1,95 m)
 Poids : 1,6-2 kg
 Longévité : jusqu'à 25 ans

Description

Le Héron cendré est un grand oiseau, haut sur pattes. Une dominante grise (cendrée) colore son plumage. Le crane de l'adulte est blanc, bordé de 2 lignes noires et prolongé par une fine huppe. Le cou, très long, est blanc, orné de points noirs, comme la poitrine. Le dos est grisâtre, les épaules noires. Le bec est jaunâtre et les pattes hautes vont du brun au rose. L'iris est jaune.

Le vol est ample et puissant : le cou est replié, les pattes, allongées et les ailes, arquées.

Les juvéniles sont plus ternes, sans les contrastes de la tête et de la poitrine.

Comportement

Le cri est très sonore et bruyant : un kraaak souvent produit en vol. Au sol, le héron se présente soit droit, élancé, scrutant la surface de l'eau en marchant à grandes enjambées dans un fond peu profond, soit immobile, voûté, comme endormi, le cou, rentré dans les épaules. Il se détend soudain brutalement et plonge la tête dans l'eau ou dans l'herbe pour attraper sa proie. Son bec, tel un poignard, est une arme redoutable. Il aime aussi se poser sur un grand arbre qui domine la surface de l'étang.

Il se nourrit de poissons, de petits vertébrés, d'insectes. Il peut se montrer opportuniste : ainsi, on a pu l'observer capturant un jeune vanneau.

Même s'il est souvent solitaire, il se montre parfois en groupe.

Pour la nidification, les hérons forment des colonies parfois très grandes, appelées héronnières, dans des arbres, souvent aux bords d'un étang. Celles-ci se dispersent en fin d'été.

Habitat

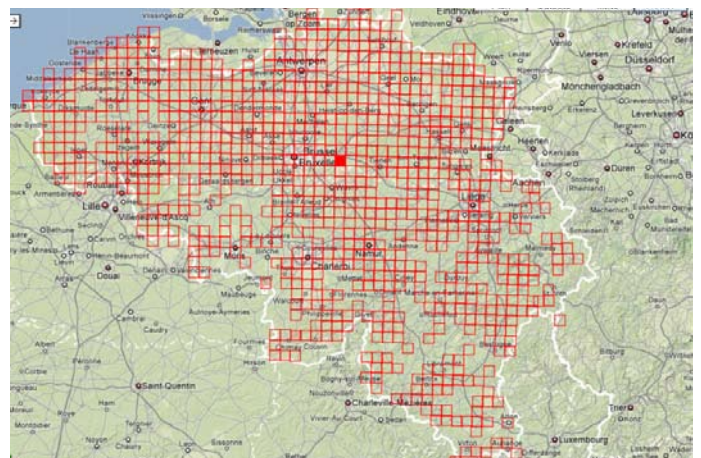
Comme les autres membres de la famille, les Hérons cendrés fréquentent les zones humides. Ils sont aussi présents dans les champs et les prairies. Erratiques durant l'hiver.

En Brabant wallon

Le Héron cendré est commun en Wallonie. En Brabant wallon, il est signalé partout et en toute saison. Des héronnières existent à Rixensart, Villers-la-Ville et Bonlez.



Photo : Vincent Rasson



source : observations.be

Ardéidés occasionnels en Brabant wallon

Bihoreau gris - *Nycticorax nycticorax*

Il est soumis à homologation régionale. Quelques observations ont été homologuées pour notre province : 1 adulte du 14 au 17 mai 1981 et les 24, 26, 28 avril 1983 à Genval, 1 ex. le 20 juin 1984 à Ramillies, 1 adulte le 29 juin 1991 à l'étang Materne à Sart-Dames-Avelines.

Héron garde-bœufs - *Bubulcus ibis*

Il est soumis à homologation régionale. Voici les observations homologuées pour le Brabant wallon : 1 ex. le 29 octobre 1983 à La Bruyère (Ittre) et 1 ex. le 5 octobre 1992 aux bassins de décantation de Genappe.

Crabier chevelu - *Ardeola ralloides*

Il est soumis à homologation nationale. Une seule observation a été homologuée pour le Brabant wallon : le 25 mai 2001, 1 ex. en vol à Ittre, le long du canal Bruxelles-Charleroi.

Héron pourpré - *Ardea purpurea*

Il n'est pas soumis à homologation. La dernière observation aux décanteurs de Genappe remonte au 22 mai 2005. Un individu était présent le 22 avril 2008 à l'étang Materne à Sart-Dames-Avelines.

Sources:
BEAMAN M. et MADGE S., Guide encyclopédique des oiseaux du Paléartique occidental.
HUME B., Oiseaux de France et d'Europe
JONSSON L., Les Oiseaux d'Europe
SVENSSON L. et alii, Le Guide ornitho
Site web de la Commission d'Homologation belge : <http://users.skynet.be/ch-web/>
"Observations récentes" du site web d'AVES : http://www.aves.be/index.php?option=com_content&task=view&id=18&Itemid=32
Site web oiseaux.net : <http://www.oiseaux.net/>
Site web Ornithomedia : <http://www.ornithomedia.com/accueil.php>



Photo : Hervé Paques, Bihoreau gris



Photo : Hervé Paques, Héron garde-boeufs

Ornitho de saison

L'opération "Devine, qui vient manger chez nous aujourd'hui?" : premières constatations pour le Brabant wallon après 6 hivers

Jean-Yves Paquet*, Jonathan Poncin*, Marc De Sloover*, David Buchet+, Louis Bronne+ et Jean-Sébastien Rousseau-Piot+

* Département Etudes, Aves-Natagora

+ Département Communication, Natagora

e-mail: jean-yves.paquet@aves.be

Depuis 2004, une opération de grande envergure, intitulée « Devine, qui vient manger chez nous aujourd'hui ? » ("DQO" dans la suite de l'article), est menée chaque premier week-end de février par Natagora et Natuurpunt. DQO consiste à demander à tout un chacun, au travers d'une large diffusion médiatique, de comptabiliser les oiseaux qui visitent leur jardin ou leur mangeoire, tout au long des deux journées du week-end. L'objectif premier d'une telle opération est de sensibiliser le public à la présence de la nature proche, au travers des oiseaux, les éléments les plus visibles à cette époque de l'année et que les gens ont de plus en plus souvent l'habitude d'attirer dans les jardins au travers du nourrissage hivernal. DQO rencontre un grand succès et le nombre de données d'observations qui parviennent aux associations organisatrices est impressionnant. Rien que pour Natagora, le nombre de lignes dans la banque de données s'élevait à plus de 600.000 après le 6ème DQO, en 2009 (chaque ligne correspondant à une espèce – un jour – un lieu).

Bien que DQO n'ait pas été imaginé au départ comme un programme d'inventaire ou de suivi des populations, il est cependant tentant d'essayer d'examiner ce qu'on peut retirer, sur le plan ornithologique, d'une telle participation massive d'observateurs répartis partout dans le pays. C'est ce que Jonathan Poncin, étudiant en biologie, a entrepris lors de son stage de 2ème Master chez Aves-Natagora. Nous vous proposons ici un premier aperçu de cette analyse des données issues de DQO, en nous focalisant bien entendu, pour les lecteurs du Bruant Wallon, sur le territoire de la "jeune province".

Haute pression d'observation dans le Brabant wallon

Dans le Brabant wallon, c'est près de 2.500 foyers qui ont participé au moins une fois à DQO (sur plus de 18.000 au total¹). La densité de points d'observation est donc relativement importante pour cette province (plus du double de la densité moyenne).

¹ Pour des raisons techniques, dans cette analyse, une partie des adresses, qui ne pouvaient pas être géolocalisées précisément via GoogleMap, n'ont pas été prises en compte. Il y a en fait plus de 20.000 stations au total pour Natagora.

Cependant, la répartition des stations est fortement influencée par la répartition des zones habitées: c'est logique, puisque DQO concerne les jardins d'habitation. La carte de répartition des stations (Fig. 1) fait bien apparaître les principales agglomérations de la province (Waterloo, Nivelles, Wavre, etc.), présentant toutes une forte densité de points, à côté de zones vides de points, comme le sud de la forêt de Soignes, ou encore de portions de la province où les jardins observés sont dispersés, comme l'habitat, entre les grandes zones de cultures. Ce fort biais géographique, inévitable, indique que, quelles que soient les conclusions tirées sur la répartition ou les tendances temporelles des oiseaux observés, il faut toujours se garder de les généraliser à tout le territoire car les stations d'observations ne sont représentatives que d'une portion de celui-ci. On ne pourra donc pas dire, si l'on constate une diminution dans la fréquentation des stations pour une espèce, que cette espèce "diminue", mais bien, tout au plus, que sa fréquence "diminue dans les jardins et aux mangeoires".

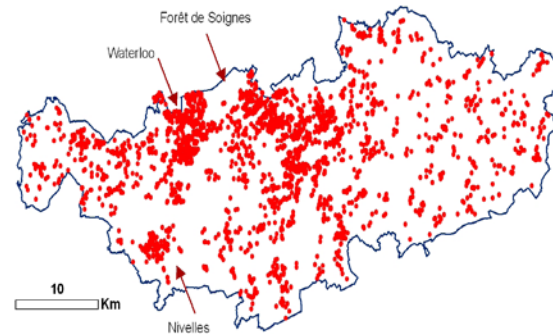


Figure 1 : répartition des 2500 jardins brabançons où des observations ont été récoltées dans le cadre de DQO entre 2004 et 2009.

DQO et répartitions hivernales des oiseaux

Grâce aux prospections concernant l'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie, la répartition et l'abondance relative des oiseaux en période de reproduction sont très bien connues dans notre région. Pour les oiseaux en hiver, à part pour les oiseaux d'eau, c'est une autre histoire.

Les opérations DQO peuvent-elles nous apprendre quelque chose en termes de répartition hivernale des espèces communes ? La Figure 2 répond par l'affirmative, à l'aide de trois exemples comparés, même s'il faut rester extrêmement prudent sur les interprétations possibles: à l'échelle du Brabant, une espèce réputée sédentaire (la Sittelle) reste confinée dans le même schéma de fréquence qu'au printemps, alors que d'autres (Mésange noire et Rougegorge), où un certain afflux est supposé en hiver, semblent effectivement plus répandues. Notez que DQO ne nous apprend rien sur la fréquentation hivernale de la forêt de Soignes ou des plaines agricoles par les oiseaux.

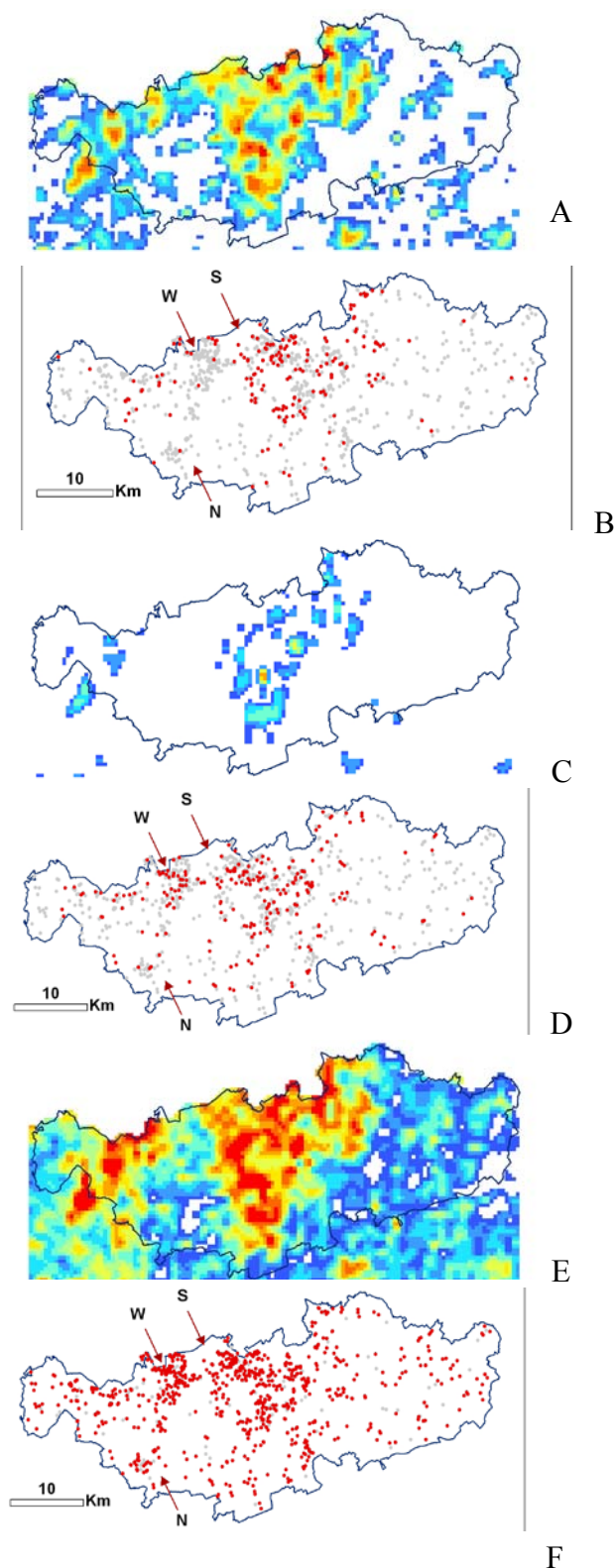


Figure 2: Comparaison de la répartition "printemps" et "DQO" de trois espèces forestières communes: la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*) (A-B), la Mésange noire (*Parus ater*) (C-D) et le Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*) (E-F).

Les cartes A-C-E représentent la densité relative des trois espèces d'après l'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie (densité croissante du bleu au rouge en passant par le vert; le blanc indique l'absence très probable de l'espèce). Les cartes B-D-F représentent les stations où l'espèce a été observée au cours de DQO en 2008 (points rouges) ainsi que les stations où l'espèce n'a pas été observée, alors que la station était active en 2008 (points gris). La lisière sud de la Forêt de Soignes est indiquée par un "S", l'agglomération de Waterloo est indiquée par un "W" et de Nivelles par un "N".

La sittelle (carte A) niche surtout dans le Brabant central et ses densités sont faibles dans l'Est ainsi que sur l'axe Waterloo-Nivelles. En comparant visuellement les fréquences des points rouges par rapport aux points gris sur la carte B, on voit que cette répartition ne varie pas en hiver. Les jardins de Waterloo ne sont que rarement fréquentés par une sittelle. La Mésange noire (carte C) est beaucoup plus localisée au printemps, mais, contrairement à la sittelle, son "aire" apparente semble s'étendre en février 2008 (carte D) et elle est assez répandue (sauf dans la partie la plus agricole). Le rougegorge (carte E) est lui très répandu comme nicheur, avec cependant de forts contrastes de densités, entre les parties les plus boisées et celles plutôt agricoles de la province. Ces contrastes semblent s'atténuer en hiver (carte F). Notez par exemple comme le rougegorge est aussi fréquent en hiver à Waterloo que dans le Brabant central, alors qu'il l'est beaucoup moins au printemps.

Le Brabant wallon, des jardins de banlieues ... "privilégiés"?

Les participants à DQO fournissent une liste supposée complète de tout ce qu'ils ont observé dans leur jardin lors du week-end. En moyenne, depuis le début des comptages, les participants ont observé 10,4 espèces par jardin. Cette richesse spécifique n'est pas constante d'année en année: 2007 a ainsi été une "mauvaise" année, avec une moyenne tombant à 9,3 espèces.

Le meilleur cru jusqu'ici a été 2009, avec tout juste un peu plus de 11 espèces par jardin. Si l'on compare cette richesse spécifique par province, toutes années confondues, on constate (avec surprise peut-être) que le Brabant wallon est la plus "riche" province en termes d'espèces présentes l'hiver dans les jardins (Fig. 3). Cette différence est statistiquement significative. Cela s'explique peut-être par l'environnement de type "banlieue verte" typique d'une grande partie du Brabant, avec souvent de grands jardins, parfois très arborés. Un autre facteur explicatif est la présence plus fréquente que dans d'autres provinces de la Perruche à collier.

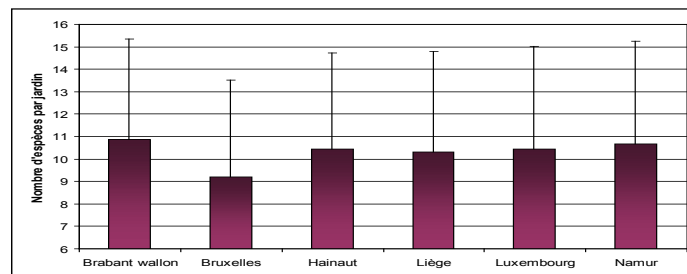


Figure 3: Comparaison de la richesse spécifique (= le nombre d'espèces observées) moyenne pour les différentes provinces wallonnes et Bruxelles. Le Brabant wallon est significativement plus "riche" en espèces.

Quand on considère la fréquence d'apparition des espèces, c'est-à-dire la proportion de jardins dans lesquels une espèce donnée a été observée (Fig. 4), le "Top 20" du Brabant est très proche du classement général (toutes années confondues). Le Merle noir, suivi de la Mésange charbonnière, suivie du Rougegorge, sont les trois espèces les plus fréquentes. Une particularité brabançonne réside dans la fréquence particulièrement élevée du Pigeon ramier (près de 63 % dans le Brabant contre 45,7 % en général), alors que les deux moineaux y sont moins souvent observés qu'ailleurs. Tout cela confirme le caractère assez boisé, peu agricole, de la plupart des jardins inventoriés du Brabant.

Nom de l'espèce	Brabant Wallon	Global
Merle noir	93.3%	91.4%
Mésange charbonnière	90.1%	89.1%
Rougegorge familier	85.6%	80.4%
Mésange bleue	81.5%	79.1%
Pie bavarde	69.8%	66.9%
Tourterelle turque	63.4%	61.1%
Pigeon ramier	62.8%	45.7%
Moineau domestique	61.4%	69.2%
Pinson des arbres	60.8%	57.2%
Corneille noire	48.0%	45.4%
Accenteur mouchet	39.4%	33.2%
Étourneau sansonnet	32.7%	34.6%
Pic épeiche	30.4%	26.5%
Troglodyte mignon	30.2%	27.0%
Mésange à longue queue	30.0%	22.3%
Verdier d'Europe	28.6%	26.7%
Mésange nonnette	24.6%	24.3%
Moineau friquet	21.9%	25.2%
Sittelle torchepot	21.6%	21.8%
Geai des chênes	21.4%	23.8%

Figure 4 : Fréquence des 20 espèces les plus fréquentes dans les jardins, dans le Brabant et au global.

DQO et tendances des populations

Une des applications souvent évoquées pour une opération telle que DQO est de pouvoir estimer les tendances des populations des espèces observées. Les espèces fréquentant nos jardins se portent-elles bien ou mal ? Lesquelles diminuent ? Lesquelles augmentent ?

Il est pourtant très difficile de répondre à cette question à l'aide des données récoltées, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la répartition des points d'observation est loin d'être représentative de notre région (voir plus haut).

Le deuxième problème est que la fréquentation des jardins par une espèce peut varier indépendamment des fluctuations de sa population. On sait par exemple que certaines espèces fréquentent moins les jardins les années de bonne fructification des hêtres ou des conifères dans les forêts.

Dans ce cas néanmoins, connaître les tendances des oiseaux dans les jardins, lorsqu'on peut comparer ces chiffres avec d'autres indicateurs de tendances dans d'autres habitats, permet alors de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre à plus grande échelle. Enfin, un troisième problème provient du fait que des comptages hebdomadaires en Angleterre ont montré que la fréquentation hivernale des jardins, pour la plupart des espèces, est cyclique, augmentant graduellement au fur et à mesure de l'automne, passant par un pic au cœur de l'hiver, puis diminuant à la fin de celui-ci. Lorsqu'on pratique un comptage à une seule date fixe annuelle (comme DQO), cela signifie qu'un léger déplacement du pic d'abondance, plus hâtif ou plus tardif, risque de donner une fausse impression de rareté ou d'abondance alors qu'il ne s'agit que d'une modification de la phénologie.

Ces problèmes sont généraux mais DQO comporte une particularité de plus qui empêche, pour l'instant, de tirer beaucoup d'enseignement en matière de tendance. C'est le fait que beaucoup de jardins actuellement comptés chaque année ne le sont pas depuis le début de l'opération en 2004. Le nombre de stations recensées a en effet augmenté fortement chaque année jusqu'en 2008. Or, les tendances pourraient plus facilement être dégagées sur base d'une répétition annuelle des observations dans les mêmes jardins. Le taux de répétition multi-annuelle d'un même jardin étant assez élevé (de l'ordre de 40 %), les possibilités de détecter des tendances significatives vont augmenter d'année en année, pour autant que l'assiduité des participants reste la même !

Rien n'empêche cependant, dès à présent, d'observer l'évolution de fréquence dans les jardins, en comparant la situation en Brabant et pour tous les résultats, pour quelques espèces (Fig. 5). Rares sont les espèces pour lesquelles les évolutions semblent différentes, entre le Brabant et le reste des DQO. Un phénomène étrange est quand même constaté avec le Pigeon ramier (Fig. 5D), dont la fréquence augmente fortement dans le Brabant, sans que cela ne se reflète dans les autres régions. Peut-on relier cela à des fructifications particulièrement bonnes des arbres dans le Brabant ? Tout cela mérite des investigations plus détaillées et surtout... une plus longue série temporelle d'observations.

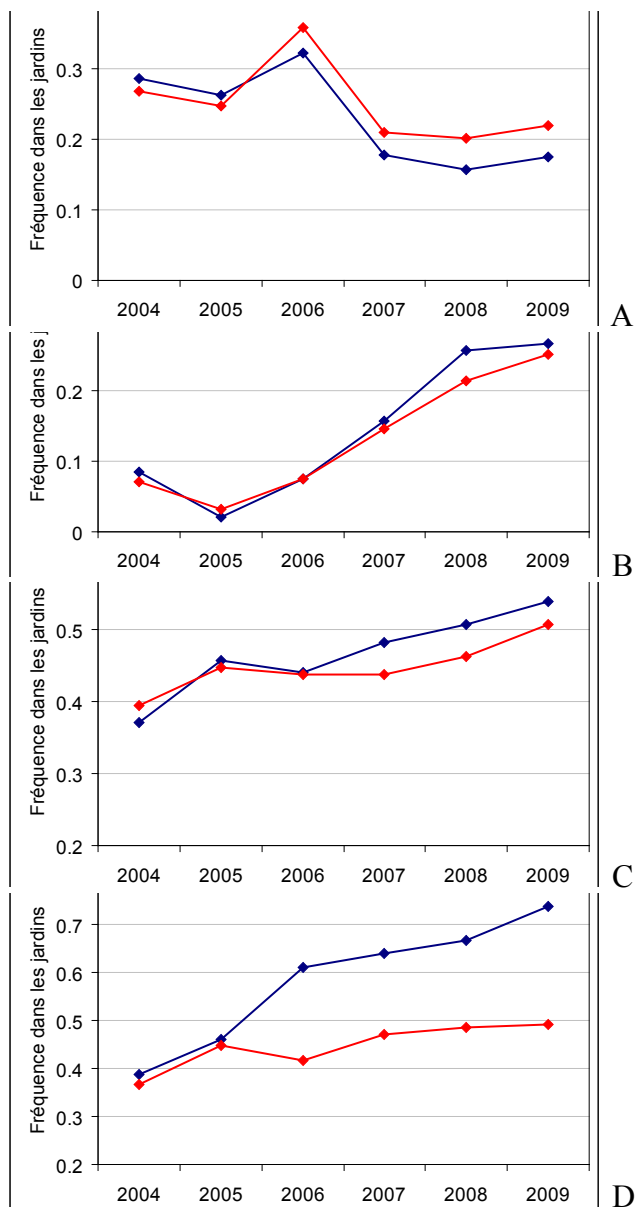


Figure 5 : Evolution de la fréquence de 4 espèces dans les comptages DQO, dans le Brabant wallon (en bleu) et dans toutes les stations (en rouge). A: Moineau friquet (*Passer montanus*); B: Mésange noire (*Parus ater*); C: Corneille noire (*Corvus corone*); D: Pigeon ramier (*Columba palumbus*). Les deux courbes diffèrent assez fortement pour cette dernière espèce, avec une hausse spectaculaire de la fréquentation dans le Brabant, qui n'est pas vraiment reflétée dans les autres régions.

Conclusions

Ces quelques lignes auront montré, nous l'espérons, qu'il est possible de tirer des informations ornithologiques pertinentes d'une opération qui, au départ, visait un tout autre objectif: sensibiliser le grand public à la présence de la nature proche de nous. Il est cependant nécessaire d'investiguer ces données prudemment, en gardant en permanence à l'esprit les biais liés à cette "méthodologie" particulière. Comme dans d'autres pays, cette opération de "sciences citoyennes" a sa place dans l'arsenal de "senseurs ornithologiques" que nous pouvons déployer ensemble pour décrire et tenter de comprendre l'évolution de l'avifaune.

Remerciements

Une opération telle que DQO n'est possible que grâce à la collaboration bienveillante des milliers de participants, que nous remercions chaleureusement, ainsi que les nombreux encodeurs et dépouilleurs de courrier. Les auteurs tiennent également à remercier l'équipe qui a conçu et permis de développer DQO, en particulier Jean-Michel Corbisier, Roland de Schaetzen, Franck Hidvegi, Nicolas Balthazar ainsi que les collègues chez Natuurpunt. Les entreprises qui soutiennent l'opération sont les Editions de l'Avenir, Le Ligneur et Tom&Co. L'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie 2001-2007, dont certains extraits des résultats sont présentés ici, est un projet réalisé grâce à des centaines d'ornithologues en Wallonie et à la collaboration entre la Région wallonne (DGARNE) et Aves.

Les sites de grand intérêt biologique du Brabant wallon

Le Marais de Rosières

Julien Taymans & Philippe Hermand

Le marais de Rosières se situe dans la plaine alluviale de la vallée de la Lasne, à cheval sur les anciennes communes de Rosières et de Rixensart. Il constitue l'une des plus importantes zones humides du Brabant wallon. La Lasne forme à cet endroit une vallée assez large, dans l'axe sud-ouest – nord-est.

Le versant nord de la vallée est occupé par le hameau du Grand Cortil, dont l'habitat est aéré et relativement boisé, le versant sud étant occupé par le vaste massif boisé des bois de Rixensart, Limal et Bierges, ainsi que par le hameau du Plagniau plus à l'est. En amont, la vallée est occupée par le site industriel de l'entreprise GlaxoSmithKline (GSK), alors que vers l'est, la vallée, encore relativement bien préservée de l'urbanisation galopante jusqu'à Tombeek, est traversée par l'autoroute E411. La Lasne, au niveau du marais, est alimentée par deux ruisseaux provenant du flanc sud de la vallée. Le premier, le ruisseau du Château, prend sa source non loin de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Luxembourg, à proximité du hameau de Froidmont, pour irriguer le marais de Rosières à partir du sud-ouest. Le second, le ruisseau du Flétry, prend sa source au cœur du bois de Bierges et coule ensuite en bordure est des marais. Le site est parcouru par plusieurs chemins, dont deux sont accessibles au public. Le premier, le chemin du Vieux Moulin, traverse la vallée du nord au sud, alors que le second, le chemin du Plagniau, la traverse dans sa partie sud, d'est en ouest.

Le marais de Rosières, dont la superficie avoisine les 60 hectares, est propriété de la famille de Merode, les châtelains de Rixensart, depuis de nombreuses générations. Différents statuts confèrent au site une protection passive, toute relative. Au plan de secteur, les marais de Rosières sont repris en zone d'espaces verts, les étangs étant repris quant à eux en plans d'eau. L'ensemble de la vallée y est en outre repris au sein d'un périmètre d'intérêt paysager. Le site est considéré comme Zone Centrale de protection de la nature au niveau de la cartographie du réseau écologique de la commune de Rixensart, établie dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN). La vallée de la Lasne a été érigée au statut de site classé par la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles en date du 12/08/1988.

Depuis les années '80, le site est reconnu comme zone noyau de la Zone de Protection Spéciale de la vallée de la Dyle, en vertu de la Directive Oiseaux, et depuis le début des années 2000, il est inscrit au sein du site Natura 2000 de la vallée de la Lasne.

Histoire

Historiquement, la vallée était rattachée à la forêt de Soignes et était alors occupée par une vaste forêt alluviale composée d'aulnes, frênes et chênes. Suite aux grands défrichements du Moyen Âge, de vastes prairies humides et marécageuses y furent établies, comme l'atteste encore la carte dressée par le Comte de Ferraris vers 1770. Ces prairies, d'une richesse biologique insoupçonnée, étaient fauchées tous les ans afin de produire du foin. On constate également sur la carte de Ferraris, que la Lasne développait dans la vallée d'innombrables méandres, aujourd'hui disparus suite à leur rectification par les Wateringues¹.



Le marais de Rosières en 1770 (Carte de Ferraris)



Le marais de Rosières de 2009 (Image Google Maps)

¹ Les Wateringues sont des administrations publiques, instituées en vue de la réalisation et du maintien, dans les limites de leur circonscription territoriale, d'un régime des eaux favorable à l'agriculture et à l'hygiène, ainsi que pour la défense des terres

contre l'inondation (Loi de 1956).

Dans la première moitié du 20^{ème} siècle, des étangs ont été créés dans la vallée en vue d'y développer de la pisciculture. Un grand étang fut aménagé à l'est du chemin du Vieux Moulin, et des bassins d'alevinage lui furent annexés. Il s'agit de l'actuel Etang du Grand Cortil. Dans la partie sud-ouest du marais, une petite dizaine d'étangs de tailles plus modestes furent aménagés. Ceux-ci étaient alimentés par un système de moines² qui répartissaient les eaux du ruisseau du Château vers les différentes pièces d'eau.

Concomitamment, la pratique traditionnelle de la fauche des prairies humides tomba dans l'oubli, et la plupart de celles-ci évoluèrent alors spontanément vers des fourrés de saules marécageux, lorsqu'elles n'étaient pas plantées de peupliers. L'exploitation des piscicultures étant devenue une activité moins rentable, après la Seconde Guerre Mondiale, les étangs furent progressivement abandonnés, et plusieurs d'entre eux s'asséchèrent, en raison du fait que le réseau d'alimentation en eau n'était plus entretenu. De nos jours, seuls l'étang du Grand Cortil, ainsi que 3 bassins à l'ouest du marais, sont encore partiellement sous eau. Notons également que le site fut gravement amputé à l'ouest par l'installation de l'usine pharmaceutique GSK, et à l'est par divers remblais, sur lesquels se sont actuellement établis les terrains de foot de Rosières.

Une grande diversité de milieux

Ce site est d'un très grand intérêt biologique, car on y observe une mosaïque de différents types de végétations, à différents stades d'évolution.

L'étang du Grand Cortil

L'étang du Grand Cortil est une vaste pièce d'eau d'environ 3,5 hectares, peu profonde, et bordée de végétations rivulaires bien développées, telles que des magnocariçaies et des roselières. Bien que situé en propriété privée, il est facilement observable depuis le chemin du Vieux Moulin qui le longe sur son extrémité nord-ouest.

L'aulnaie marécageuse

L'étang du Grand Cortil est bordé au sud par une aulnaie marécageuse impénétrable. Celle-ci constitue un des derniers témoins de ce type de végétation en Région wallonne.

² Un moine est un système de régulation du débit de remplissage ou d'évacuation des eaux d'un étang, généralement constitué d'une maçonnerie ou d'un élément en béton préfabriqué dans lequel s'introduisent des planchettes permettant d'ajuster le niveau d'eau souhaité.



Photos: Julien Taymans

Les anciens bassins de pisciculture

Ce sont des bassins peu profonds et cerclés par des digues. Les massettes et les laïches y abondent. Malheureusement, ces bassins sont en cours d'atterrissement car ils ne sont plus curés, et sans l'approvisionnement d'eau par le ruisseau du Château, ils seraient rapidement asséchés. Les bassins sont bordés d'une mosaïque de fourrés de saules et de végétations herbacées marécageuses. Au nord de ces bassins, on observe une zone fort embroussaillée, plantée de peupliers, dans laquelle on peut encore observer des plantes reliques de prés de fauche marécageux.

Les pâtures inondables

Deux pâtures ont remplacé les ancestrales prairies de fauche au nord et au nord-ouest de l'étang du Grand Cortil. L'une d'entre elles héberge quelques vaches, la seconde quelques chevaux. On peut facilement y observer dans l'herbe grasse des troupes de Gallinules poule d'eau. Les anciens méandres de la Lasne, actuellement comblés, se remarquent encore dans le relief de ces prairies.

Le marais de Rosières est riche sur le plan ornithologique...

Le Grèbe castagneux et le Grèbe huppé sont nicheurs sur le site. Les Hérons cendrés de la colonie de GSK toute proche et leurs jeunes viennent s'y nourrir. La Grande Aigrette est régulièrement présente en hiver depuis 2002. Un autre hôte hivernal de la famille des Ardéidés, bien plus discret et difficile à observer, est le Butor étoilé. Noté lors de chaque hiver au début des années 2000, le butor se fit plus rare par la suite, avant d'être enfin revu cette année (1 individu le 04/03/2009).

Côté Anatidés, les lieux accueillent plusieurs espèces de canards de surface telles que le Canard souchet, le Canard chipeau et la Sarcelle d'hiver (dont une petite population hivernante), ainsi que des canards plongeurs : le Fuligule milouin et le Fuligule morillon. Cette dernière espèce nicha sur l'étang du Grand Cortil en 2009. Citons aussi la présence d'une Nette rousse en mai dernier.

La famille des Rallidés est bien sûr représentée par la Gallinule poule d'eau et la Foulque macroule, mais également par le Râle d'eau dont le cri typique, faisant songer à celui d'un goret, se fait régulièrement entendre.

En raison de l'absence de grandes vasières, le site est peu fréquenté par les limicoles, à l'exception du Chevalier guignette, vu en passage, de la Bécassine des marais, devenue cependant plus rare ces derniers temps, et surtout du Chevalier culblanc qui est l'un des hivernants remarquables du marais.

Un des attraits de celui-ci est aussi de pouvoir y rencontrer, presque à coup sûr, le splendide Martin-pêcheur d'Europe, posé sur une branche, en train de pêcher ou fendant l'air telle une flèche bleue.

Les pics ne sont pas en reste avec la présence d'espèces communes (Pic épeiche, Pic vert), moins communes (Pic épeichette, Pic noir), voire rares comme ce Torcol fourmilier observé en halte migratoire le 1er mai dernier.

Parmi les passereaux, si l'on doit mettre en avant une espèce, c'est indiscutablement la Rousserolle effarvate dont le marais de Rosières possède la plus grande population du Brabant wallon (minimum 10 chanteurs). Sont également présentes, en moins grand nombre, la Rousserolle verderolle et l'Hypolaïs ictérine. La Bergeronnette des ruisseaux est nicheuse sur le site. Le Bouvreuil pivoine est présent toute l'année. Signalons pour terminer le cantonnement irrégulier du Bruant des roseaux (2 chanteurs en 2008, mais aucun en 2009), espèce qu'on contacte aussi en hiver tout comme le Tarin des aulnes et bien d'autres oiseaux encore...

Le site fut indiscutablement plus attractif pour l'avifaune dans le passé. En témoigne la présence dans les années 80 du Rossignol philomèle, de la Rousserolle turdoïde et de la Gorgebleue à miroir. A cette époque, la Marouette ponctuée était nicheuse et la Bécassine sourde était observée en passage.

...ainsi que sur d'autres plans

Outre son avifaune très diversifiée, ce site est également remarquable pour sa flore et pour de nombreux groupes d'invertébrés caractéristiques.

Le marais de Rosières recèle quelques populations de plantes rarissimes en Brabant wallon. C'est notamment dans l'aulnaie marécageuse bordant l'étang du Grand Cortil que l'on trouvera les espèces les plus remarquables. Citons la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), la Laîche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*) et la Laîche allongée (*Carex elongata*). On observe également dans le marais l'une des dernières populations de Renouée bistorte (*Persicaria bistorta*) du Brabant wallon. Malheureusement, la prairie humide dans laquelle cette espèce pousse a été plantée il y a une dizaine d'années par des cultivars de peupliers, qui risquent de faire disparaître cette population.

Le site est remarquable à plus d'un titre pour sa richesse en libellules. On y dénombre de nombreuses espèces, dont la plus remarquable est sans conteste l'Aesche isocèle, qui n'a malheureusement plus été observée depuis plusieurs années. On y observe également le rare Agrion gracieux, ainsi que la Libellule fauve.

Une espèce de mollusque, protégée au niveau européen, habite dans les végétations marécageuses. Il s'agit du Maillot de Desmoulin, un petit escargot appréciant les zones humides et vivant sur les feuilles de laîches.

Depuis le début des années 2000, un sympathique mammifère, qui avait disparu du site depuis plus d'une centaine d'années, a fait sa réapparition. Il s'agit du Castor, qui est à présent bien présent dans le bassin de la Dyle. Actuellement, son travail de bûcheron permet de maintenir de nombreuses zones ensoleillées en bordure de la Lasne, ce qui y permet un redéploiement de la biodiversité.

Du point de vue des batraciens, on observe dans le marais de Rosières la plupart des espèces communes. La Grenouille verte a néanmoins été supplantée par la Grenouille rieuse, dont les coassements ricanant hantent le marais à certains moments du jour et de la nuit en été. Jusqu'au début des années nonante, on y observait encore la Rainette verte, dont ce fut l'une des dernières populations wallonnes avant sa supposée extinction régionale.

Menaces

Malgré ses intérêts biologiques multiples et remarquables, ce site est de nos jours menacé. L'absence de gestion visant la conservation des habitats et des espèces les plus sensibles risque de mener à court ou moyen terme à leur disparition. De plus la pratique d'une chasse au gibier d'eau que l'on pourrait qualifier de véritable industrie sur le site a de nombreuses conséquences négatives sur l'environnement. Outre le dérangement que cette pratique provoque, on peut pointer du doigt la grande perturbation de l'équilibre biologique du marais, notamment l'eutrophisation accrue de l'eau des étangs par de la matière organique engendrée par la présence de nombreux Canards colverts d'élevage relâchés sur les étangs à la fin de l'été, ainsi que par la pratique du nourrissage intensif.

Un autre problème majeur consiste en l'atterrissement des plans d'eau, qui peut s'expliquer d'une part par un apport d'eau qui est parfois déficient, mais également et surtout par un manque de gestion des ces étangs (curages, réparation des brèches dans les digues, lutte contre l'envahissement par les espèces ligneuses, etc.)

Une grande menace qui pèse également sur le marais de Rosières est l'envahissement par des espèces que l'on qualifie d'invasives (= exotiques envahissantes). Citons notamment la Renouée du Japon, qui envahit fortement les berges de la Lasne, mais aussi la Balsamine de l'Himalaya et l'Aulne blanc. Parmi les animaux, notons la présence de plusieurs Tortues de Floride sur l'étang du Grand Cortil, de la Grenouille rieuse, que nous avons déjà mentionnée, ainsi que du cortège d'oiseaux exotiques que sont la Bernache du Canada, l'Ouette d'Egypte, l'Aix mandarin, la Perruche à collier, etc.

L'approvisionnement du marais en eau de qualité représente également un problème. En effet, la plupart des pièces d'eau sont alimentées par le ruisseau du Château, dont les eaux provenant des sources du bois de Rixensart sont habituellement de bonne qualité, mais qui se transforme en égout à ciel ouvert lors de chaque événement pluvieux important, un déversoir d'orage des égouts étant situé en amont du marais.

Si l'on considère l'intérêt biologique exceptionnel et multiple de ce site, au regard du contexte local, régional et des nombreuses menaces qui pèsent sur sa préservation, il semble tout à fait justifié que celui-ci fasse l'objet, le plus rapidement possible, d'une mise sous statut de protection stricte, telle que celui de la réserve naturelle. Ce statut permettrait la mise en place d'une série de mesures de restauration et de gestion du milieu en vue d'y maintenir et d'y redévelopper la biodiversité. Mais cela nécessite une maîtrise foncière du site, chose ardue mais pas impossible dans le contexte du Brabant wallon.

Protection

Une déesse en danger

Vincent Rasson

Voici quelques semaines, José Granville m'envoie un message annonçant qu'il a vu une Chevêche d'Athéna, près de chez moi, à Chastre. La découverte me comble de joie, car la fin de l'hiver dernier ne résonna guère des miaulements de ce nocturne adorable. Par hasard, José a rencontré un fermier, propriétaire d'un hangar agricole qui fait face au verger où se tient d'habitude la chevêche. Ce fermier a expliqué qu'un couple niche dans son hangar, mais que les jeunes, chaque année, meurent en tombant du faite de son bâtiment.

Que faire ? Eh bien contacter Noctua, une association qui se voue à la sauvegarde de la Chouette chevêche en Wallonie. Ils passeront dans quelques temps poser un nichoir auprès du hangar. Tous les espoirs sont permis !

Dans le prochain numéro du Bruant Wallon nous vous présenterons cette association très dynamique et nous consacrerons une fiche d'identification au joyau du monde rural.



photo : Vincent Rasson

En encadré, nous vous présentons le plan de nichoir proposé sur son site par Noctua (www.noctua.org).

La pose d'un nichoir s'accompagne d'importantes règles de pose :

1. La chevêche se rencontre dans des milieux ouverts, il est donc inutile de placer des nichoirs à son attention dans des forêts, bois et même dans les vergers trop densément plantés. Les endroits favoris des chevêches sont des prairies pâturées, bordées de vieux arbres avec de nombreux piquets de clôture. Les grands parcs, les vieilles ruines ou les bâtiments agricoles sont aussi souvent fréquentés.
2. Choisir un arbre robuste possédant des grosses branches latérales afin d'accrocher le nichoir. Éviter de placer celui-ci trop près d'une route, d'une mare, d'un abreuvoir, le long d'une rivière ou d'un sentier. Un arbre isolé au milieu de son domaine de chasse est souvent très attractif.
3. Lors de la construction des nichoirs, prévoyez des modèles avec les trous d'envol à gauche et d'autres avec le trou d'envol à droite (sur 10 nichoirs : 8 à gauche et 2 à droite) car les branches-support ne sont pas toujours disponibles dans la bonne direction! En fait, il faut toujours essayer de placer le trou d'envol vers l'est (soleil levant) afin d'empêcher les pluies battantes et les vents dominants de s'engouffrer dans le nichoir. En pratiquant de la sorte, c'est l'arrière du nichoir (bien protégé) qui recevra tous les désagréments climatiques.
4. A une hauteur de 3 à 5 m, placer le nichoir sous une branche à l'aide de 3 liens (fil électrique plastifié de 2,5 mm). Il est préférable d'utiliser des pitons plutôt que de passer les câbles à travers les parois du nichoir car l'eau risque, en suivant le lien, de pénétrer à l'intérieur (ou alors faites un nœud juste avant le trou)! Des petits bouts de bois peuvent être intercalés entre le fil et la branche-support afin de ne pas blesser celle-ci.
5. Couvrir le fond du nichoir de 3 à 4 cm de copeaux, sciure, paille de lin ou tourbe. Cette litière doit être contrôlée et changée régulièrement suivant l'état d'humidité (très important !). Éviter d'utiliser de la sciure de chêne ou de bois exotique à cause de la présence de tannins!
6. Attendre et espérer qu'il plaise à dame Athéna. Éviter de trop nombreuses visites!
7. Mieux vaut ne placer qu'un nichoir bien suivi que plusieurs qui seront oubliés!

Nichoir pour Chevêche d'Athéna à partir d'une caisse à vin

Deux conditions essentielles sont ici nécessaires: soit être "pochard", soit avoir de bonnes relations avec un gérant de grande surface. En effet, la base de ce nichoir est réalisée à partir d'une caisse à vin de 12 bouteilles. Les dimensions de cette caisse "idéale" sont de 50 cm x 33 cm x 18 cm.

La récupération des planches de palettes de manutention de 12 et 9 cm de largeur fournissent le matériel complémentaire à la construction de la face antérieure (E); trois planches fixes, une mobile (ouverture) et une chicane.

Construction

La plupart du temps, lorsqu'on récupère la (les) caisse(s), l'une des grandes faces (couvercle) a été arrachée. Il faut donc veiller à enlever tous les clous et agrafes restés sur le pourtour, ensuite inspecter les autres faces et les renforcer entre elles à l'aide de clous.

Puis, il faut:

1. Clouer tous les pourtours de la caisse avec des clous pointe tête plate 1,5 mm x 25 mm.
2. Percer le trou d'envol \varnothing 70 mm - axe à 57 mm du haut de la caisse.
3. Préparer la planche de séparation horizontale 158 mm x 340 mm.
4. Préparer les 2 contre-lattes de 30 mm x 10 mm x 478 mm.
5. Préparer les 3 planches de fermeture : 2 planches de 123 mm x 26 mm x 500 mm et 1 planche de 100 mm x 26 mm x 500 mm.
6. Préparer la planchette reposoir 158 mm x 60 mm.
7. Préparer la latte casse-goutte 18 mm x 21 mm x 498 mm.
8. Coller et clouer la planche de fermeture supérieure.
9. Coller et clouer les supports de la planche de séparation horizontale.
10. Coller et clouer la planche de séparation horizontale sur les 2 supports.
11. Coller et clouer la planchette reposoir.
12. Présenter la planche de fermeture médiane et la fixer provisoirement (serre-joint).
13. Présenter la planche de fermeture inférieure.
14. Coller et clouer la planche de fermeture inférieure.
15. Coller et clouer la latte casse-goutte.
16. Placer les 2 charnières et les 2 crochets de contrevent.
17. Mettre en couleur (écologique) l'extérieur du nichoir.
18. Souder du carton-bitumé (roofing) sur le toit du nichoir.
19. Poser dans le fond du nichoir une litière de copeaux de bois de \pm 5 cm d'épaisseur.



Évolution de la construction du nichoir

copyright www.noctua.org



Journée de construction de nichoirs: une partie du groupe Noctua (photo : Noctua)

Focus Assoc'

Les Amis du Parc de la Dyle asbl

Jacques Sténuît

Président

http://www.belgonatura.be/amis_parc_dyle.htm



L'a.s.b.l. Les Amis du Parc de la Dyle fut créée en 1980. Elle a pour objectif de promouvoir la création d'un Parc Naturel Régional de la Dyle sur les communes de Grez-Doiceau, Chaumont-Gistoux, Beauvechain, Wavre et Rixensart. Le but est de protéger une région rurale et agricole riche en milieux naturels, en paysages remarquables et en patrimoine architectural et historique; tout en assurant un développement harmonieux et soutenable des activités rurales, socio-économiques et culturelles.

Le projet de Parc Naturel, remanié en fonction du nouveau décret wallon sur les parcs naturels, sera bientôt à nouveau présenté aux autorités des cinq communes. Il s'inscrit dans un ensemble de milieux naturels et de paysages particulièrement intéressants dont la colonne dorsale est constituée par la vallée de la Dyle, cette dernière chevauchant les Régions wallonne et flamande. Le projet global est donc celui d'un Parc Naturel transrégional de la *Dyle-Dijleland*.

En Région flamande, le *Regionaal Landschap Dijleland* existe depuis des années, couvrant dix communes, avec leur soutien et celui de la Région et de la Province. Il concerne la vallée de la Dyle au sud de Leuven, la forêt de Meerdael, le bois d'Heverlee, ainsi que les vallées des affluents : Laan, Ijse et Voer.

L'association des Amis du Parc de la Dyle contribue à la protection de la partie wallonne de la forêt de Meerdael, de ses lisières et du réseau de milieux boisés et de zones humides qui forment les couloirs de liaison la reliant à la forêt de Soignes.

Elle gère depuis plus de vingt ans, avec des volontaires, cinq réserves naturelles situées dans la vallée de la Dyle. La gestion a pour but d'y maintenir une mosaïque de milieux naturels différents tels que prairies de fauche humides à hautes herbes, cariçales, roselières, mares. Ceux-ci sont autant de refuges, de niches écologiques pour une diversité d'espèces de la flore et de la faune.

La valeur scientifique de ce secteur de la vallée a été reconnue. Elle a acquis le statut de Zone Spéciale de Conservation Natura 2000.

Dès le début de l'existence de l'association, de nombreuses études ont été réalisées : inventaire des sites de grande valeur biologique, cartographie des fonds de vallées, étude descriptive des rivières, des paysages, inventaire de la végétation, de la faune, ... La région de la Dyle continue à intéresser les chercheurs (mémoires d'étudiants des universités).

L'association encourage des études en accompagnant des étudiants sur le terrain, en mettant à leur disposition toute documentation qui peut les aider. Ces études montrent une évolution positive de la diversité des milieux, de la flore et de la faune.

L'association participe aux activités des Plans Communaux de Développement de la Nature de Grez-Doiceau, Beauvechain et Rixensart. Elle collabore depuis le début, avec le Contrat de rivière de la Dyle, aux projets de restauration des cours d'eau et de leur vallée.

L'association répond aux enquêtes publiques relatives aux problèmes d'aménagement du territoire, de mobilité, d'environnement.

Le groupe « sentiers » des A. P. D. a réalisé l'inventaire systématique de l'état des sentiers et chemins dans le but d'éviter leur disparition et de conserver toutes les possibilités de promenades et les modes de déplacement doux inter-villages.

L'association est agréée par la Région wallonne comme organisme d'éducation à la nature et aux forêts. Lors d'excursions, les guides sensibilisent le public au patrimoine naturel, historique et architectural. Heureusement, bien des villages ont conservé un ensemble bâti homogène, riche de tradition et d'histoire.

Le programme d'information du public comporte encore la publication d'un bulletin trimestriel et la présence aux diverses manifestations dans les communes du projet de Parc naturel avec un matériel d'expositions et une documentation relative à la connaissance de la nature et aux problèmes environnementaux.

Les Amis du Parc de la Dyle poursuivent leur objectif de sauvegarder l'ensemble du patrimoine naturel, paysager, le caractère rural ainsi que les richesses architecturales, archéologiques et culturelles de cette région du bassin de la Dyle.

Jouons ensemble

Le petit quiz du trimestre

Bernard Danhaive

La difficulté lorsque l'on veut échanger des informations avec des ornithologues étrangers sur le terrain est bien souvent de trouver dans leur langue le nom de l'espèce dont on veut parler. On en est en général réduit à montrer dans le guide ornitho de quel oiseau il s'agit. De même quand on lit de la littérature en anglais, on a parfois du mal à savoir de quelle espèce on parle. Certains d'entre nous maîtrisent parfaitement les noms scientifiques ou les noms anglais des oiseaux, mais je ne pense pas que ce soit la majorité.

C'est pourquoi je vous soumetts un petit exercice : il convient de relier entre eux les noms français et anglais qui se correspondent.

Pour se limiter à un nombre raisonnable d'espèces, je vous propose de ne prendre que les rapaces diurnes observés en Belgique (Accipitridae, Falconidae et Pandionidae).

Bon amusement!

Bondrée apivore
Élanion blanc
Milan noir
Milan royal
Pygargue à queue blanche
Vautour percnoptère
Vautour fauve
Circaète Jean-le-Blanc
Busard des roseaux
Busard Saint-Martin
Busard pâle
Busard cendré
Épervier d'Europe
Autour des palombes
Buse variable
Buse pattue
Aigle pomarin
Aigle criard
Aigle des steppes
Aigle royal
Aigle de Bonelli
Aigle botté
Faucon crécerellette
Faucon crécerelle
Faucon kobez
Faucon émerillon
Faucon hobereau
Faucon gerfaut
Faucon pèlerin
Balbuzard pêcheur

Rough-legged Buzzard
Marsh Harrier,
Merlin
Red Kite,
Pallid Harrier
Steppe Eagle
Common Kestrel
Booted Eagle
Eurasian Hobby
Griffon Vulture
Osprey
Gyr Falcon
Golden Eagle
White-tailed Eagle
Common Buzzard
Hen Harrier
Peregrine Falcon
Black Kite
Greater Spotted Eagle
Egyptian Vulture
Lesser Spotted Eagle
Short-toed Eagle
Bonelli's Eagle
Black-shouldered Kite
Northern Goshawk
Red-footed Falcon
Montagu's Harrier
Lesser Kestrel
Eurasian Sparrowhawk
European Honey-Buzzard

Vous trouverez la solution à la fin de ce numéro.

Agenda des activités de la Régionale Natagora Brabant wallon

(décembre 2009 – mars 2010)

Agenda complet sur www.natagora.be/brabant_wallon

SAMEDI 6 DECEMBRE (1 matinée)

Promenade à la découverte des oiseaux d'eau en hiver.

Prévoir : bottes ou chaussures de marche, vêtements de circonstance, jumelles. **RDV** à 9h00, au parking latéral de la gare de La Hulpe, retour vers 12h30.

Inscriptions souhaitées au plus tard la veille.

P.A.F. : gratuit pour les membres Natagora, 3 € pour les non membres. Contact : Claire Huyghebaert 0484/02.77.23 ou [clairehuy\(AT\)hotmail.com](mailto:clairehuy(AT)hotmail.com)

SAMEDI 23 JANVIER (1/2 ou 1 journée)

Gestion au « Refuge Naturel RNOB » de la Marache.

Travaux d'hiver, taille des arbres ; emporter bottes, gants de travail, pique-nique et éventuellement scies et sécateurs.

RDV à partir de 10h00, en face du restaurant "LES 3 CANARDS", hameau de la Marache (Lasne, Ohain). Gratuit. Contact : Christiane Percsy 02/654.18.44

SAMEDI 13 FEVRIER (1 journée)

Gestion de la réserve naturelle de Nysdam.

Elagage d'arbres et travaux divers ; emporter gants de travail, bottes, pique-nique éventuel.

RDV à 10h00 à l'entrée du Parc Solvay, Chaussée de Bruxelles à La Hulpe. Fin des activités à votre convenance.

Gratuit. Contact : Manu Prignon 0478/56.29.55

DIMANCHE 28 FEVRIER (1/2 journée)

Envie de bouquiner ? Balade dans la campagne de Mont-St-Guibert à la recherche de lièvre en période de bouquinage.

Prévoir : bottes ou chaussures de marche, vêtements de circonstance, jumelles.

RDV à 7h45 devant le centre sportif Jean Moisse, rue des Hayeffes, 27A à Mont-Saint-Guibert. Fin prévue vers 12h. P.A.F. : gratuit pour les membres Natagora, 3 € pour les non membres. Contact: Thierry Maniquet 0494/15.95.07 ou [thicorhel\(AT\)skynet.be](mailto:thicorhel(AT)skynet.be)

MARDI 16 MARS (soirée)

Conférence grand public sur les chauves-souris

La Régionale Natagora Brabant wallon, en collaboration avec Plecotus et la commune de Beauvechain, organise une conférence sur le thème des chauves-souris. Divers aspects concernant ces étranges mammifères volants seront abordés (biologie, mode de vie, détermination des espèces, habitats, aménagements en faveur des chauves-souris, etc.)

RDV à 20h à la salle du Vert Galant, Place communale à 1320 Beauvechain. Gratuit. Contact : Vincent Bulteau – 010/86.83.13 ou [environnement\(AT\)beauvechain.be](mailto:environnement(AT)beauvechain.be)

Le Forum de discussion NatagoraBW

Afin de permettre le partage des nombreuses observations ornithologiques, mais aussi naturalistes au sens large, effectuées en Brabant wallon, un nouvel outil a été créé par la Régionale Natagora Brabant wallon : le forum de discussion NatagoraBW. Les thèmes abordés sur ce forum sont divers et variés : compte-rendu d'observations ou partage d'expériences et d'informations, etc. Ces thèmes doivent concerner la nature au sens large en Brabant wallon : la biodiversité, l'ornithologie, l'herpétologie, la mammalogie, l'entomologie, la botanique, la mycologie ou encore l'aménagement du territoire, les enquêtes publiques concernant des projets susceptibles d'avoir un impact sur la nature, etc.

Nous vous attendons nombreux sur le forum pour de fructueux échanges. Pour s'y inscrire, envoyez un mail à NatagoraBW-subscribe@yahoogroupes.fr ou surfez sur <http://fr.groups.yahoo.com/group/NatagoraBW/>

La Régionale Natagora Brabant wallon, en quelques lignes...

Le but de la Régionale Natagora Brabant wallon est de rassembler toutes les personnes qui désirent s'investir dans l'organisation d'activités d'information et de sensibilisation du public à la nature, ainsi que dans le partage des connaissances naturalistes et la découverte de la nature (par exemple, activités d'observation de la faune et de la flore locales, protection de sites naturels tels que les zones humides et les batraciens qui y vivent, promotion de l'accueil de la nature au jardin, ...). Ces activités sont développées dans un souci constant de formation et d'éducation, mais aussi de communication et d'écoute du public et des acteurs socio-économiques locaux.

La Régionale s'organise en Groupes de Travail de la Régionale (GTR). Actuellement, plusieurs GTR existent :

- GTR Ornitho
- GTR Mammifères
- GTR Vigilance
- GTR Sensibilisation
- GTR Invasives
- GTR Jardin naturel



De plus amples informations sont disponibles sur son site internet : http://www.natagora.be/brabant_wallon

Si vous êtes intéressés de participer plus activement à nos activités, contactez-nous par email à l'adresse [bw\(AT\)natagora.be](mailto:bw(AT)natagora.be) (en remplaçant le (AT) par @).

Un GRAND MERCI pour leurs photos à :

Nathalie Annoye
Pierre-Yves Bodard
Dimitri Crickillon
Michel d'Oultremont
Benoit De Boeck
Fanny Ellis
Jean-Pierre Ertvelt
Jules Fouarge
Thierry Maniquet
Bruno Marchal

Pierre Melon
Bernard Pasau
Hervé Paques
Nicolas Rasson
Vincent Rasson
Thierry Tancrez
Julien Taymans
Philippe Vanmeerbeeck
Patrick Van Laethem
Lionel Wielemans

Vous êtes de plus en plus nombreux en Brabant wallon à photographier les oiseaux près de chez vous. Nous avons besoin de vous pour illustrer notre revue. Nous privilégions tous les clichés provenant de notre province. A envoyer à [bw\(AT\)natagora.be](mailto:bw(AT)natagora.be) Merci d'avance.

Solution du quiz

Bondrée apivore	European Honey-Buzzard
Milan noir	Black Kite
Milan royal	Red Kite
Élanion blanc	Black-shouldered Kite
Pygargue à queue blanche	White-tailed Eagle
Vautour percnoptère	Egyptian Vulture
Vautour fauve	Griffon Vulture
Circaète Jean-le-Blanc	Short-toed Eagle
Busard des roseaux	Marsh Harrier
Busard Saint-Martin	Hen Harrier
Busard pâle	Pallid Harrier
Busard cendré	Montagu's Harrier
Épervier d'Europe	Eurasian Sparrowhawk
Autour des palombes	Northern Goshawk
Buse variable	Common Buzzard
Buse pattue	Rough-legged Buzzard
Aigle pomarin	Lesser Spotted Eagle
Aigle criard	Greater Spotted Eagle
Aigle des steppes	Steppe Eagle
Aigle royal	Golden Eagle
Aigle de Bonelli	Bonelli's Eagle
Aigle botté	Booted Eagle
Faucon crécerelle	Lesser Kestrel
Faucon crécerelle	Common Kestrel
Faucon kobez	Red-footed Falcon
Faucon émerillon	Merlin
Faucon hobereau	Eurasian Hobby
Faucon gerfaut	Gyr Falcon
Faucon pèlerin	Peregrine Falcon
Balbusard pêcheur	Osprey